L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.—NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 16 AVRIL 1852.

Imprimé et publié par G. F. WEISSE. N° 83, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS. VENDREDI MATIN, 16 AVRIL.

POUR PRESIDENT:
MILLARD FILLMORE.
POUR VICE PRESIDENT:
JOHN J. CRITTENDEN.
Sujets à la décision de la Convention nationale whig.

EUROPE.

Nous avons reçu hier nos journaux européens apportés par l'Africa. Nos dates par cet arrivage vont, on le sait, jusqu'au 25 mars pour Paris et jusqu'au 27 pour Liverpool.

On trouvera plus loin les détails que nous ont fournis nos feuilles françaises. Soixante dix réfugiés allemands ont été arrêtés à Paris sous la prévention d'appartenir à une société de communistes.

Le prince de Canino est parti pour Rome. M. Janvier, conseiller d'Etat, a succombé à une attaque d'apoplexie.

Les journaux anglais nous apprennent qu'un bruit singulier s'était répandu à Paris aux dernières dates. Le président, assurait-on, aurait offert à l'empereur de Russie d'adopter son petit fils, le duc de Leuchtenberg, âgé de cinq ans, pour lui laisser l'héritage gouvernemental de la France. Il est vrai que le duc de Leuchtenberg est également le petit fils d'Eugène Beauharnais. Il n'y a très probablement rien de fondé dans ce bruit que nous sommes tentés de ranger parmi ces canards qui servent de temps à autre aux abonnés du *Times* et du *Chronicle* les correspondants parisiens de ces deux journaux.

Un décret qui a paru dans le *Moniteur* du 27 et dont la teneur a été transmise à Londres par le télégraphe, fait faire à la France un grand pas vers la décentralisation administrative. En vertu de ce décret les préfets ne seront plus tenus de soumettre au gouvernement que les mesures qui ont trait aux intérêts généraux de la République. Quant à celles qui concernent spécialement les départements, les autorités locales en décideront sans appel et sans l'intervention du ministre ou du Conseil d'Etat.

Le *Moniteur* a publié le décret qui règle les rapports du Conseil d'Etat, du Sénat et du corps législatif avec le président de la République. La position de ces corps constitués sera toute nouvelle. La Constitution précédente, dit un journal, plaçait en tête de tous les pouvoirs l'assemblée unique émanée du suffrage universel. Cet ordre hiérarchique est interverti: le conseil d'Etat et le Sénat, nommés par le pouvoir exécutif, ont la préséance sur le corps législatif. Le droit d'initiative chez les députés a été restreint dans d'étroites limites. Ils peuvent seulement proposer des amendements, non pas directement à l'assemblée, mais à la commission qui examine les projets de loi présentés par le président de la république. Les sénateurs, au contraire, ont la faculté de proposer des projets de loi, des senatus consultes, des modifications à la constitution. Aussi, par une conséquence logique, les citoyens qui ont des vues utiles ou des réclamations à présenter, ne les adresseront plus directement au corps législatif: le sénat seul recevra et appréciera leurs pétitions. L'ancienne assemblée nommait son président, ses vice présidents, ses secrétaires: elle se partageait en quinze bureaux, dont chacun choisissait son président et son secrétaire à la majorité absolue des votans. Ce sont désormais les quatre plus jeunes membres présents qui rempliront, pendant toute la session, les fonctions de secrétaires de l'assemblée. Le nombre des bureaux est réduit à sept. Ils sont présidés par le doyen d'âge de chaque bureau, le plus jeune membre présent faisant les fonctions de secrétaire.

Le chapitre relatif à la police des séances et aux peines disciplinaires reproduit en partie le règlement délibéré en séance publique le 5 juillet 1849, mais il contient une disposition nouvelle dont l'explication sera peut être difficile: tout signe d'approbation ou d'improbation est interdit aux représentans. Comment empêcher l'assemblée de manifester spontanément les impressions qu'elle éprouvera?

Quant à la publicité des débats, voici ce qu'en dit le *Siècle*:

«Le peu de publicité donné aux délibérations du sénat et du corps législatif est contraire à des habitudes que quarante ans de régime parlementaire ont consolidées. Il n'est pas même permis à un représentant, sans avoir obtenu de l'assemblée une autorisation préalable, de faire imprimer et distribuer à ses frais un discours qu'il a prononcé. Le gouvernement a fermé les yeux aux avantages de la publicité; il n'a vu que les abus, et il a réagi contre elle, mais nous espérons qu'il reviendra sur ses premières décisions. Quelques mois de pratique et d'expérience apporteront nécessairement au décret organique du 22 mars d'importantes modifications.»

Le *Constitutionnel* applaudit au nouveau rôle attribué aux assemblées législatives en France. Il aime à croire que les députés conservent de leurs anciens privilèges tout ce qui est nécessaire pour le bien du pays, quant au reste le président a fait preuve de sagesse et de bonne politique en les supprimant. La bonté de leur objet est trop d'accidents, car les amendements individuels, fruits de la fantaisie, de l'amour propre ou de la passion, qui se produisaient autrefois en nombre de succès, qui ne naissaient que pour mourir, seront maintenant enterrés par les commissions au lieu de l'être par le corps législatif tout entier. Regrette-t-on par hasard, continue le journal du docteur Véron, les amendements nettes, c'est à dire ceux qui n'étaient présentés que pour servir de prétexte à quelque discours provoquant, à quelque manifestation tumultueuse? Regrette-t-on davantage ces amendements improvisés qui étaient jetés à la traverse d'une discussion commencée, qui enlevaient un vote par surprise, et bouleversaient toute l'économie d'une loi jusqu'à rendre nécessaire le rejet des mesures les plus urgentes? Tout cela n'était que les abus du droit d'amendement: la suppression n'en sera funeste qu'aux bavardages, aux violences et aux intrigues, et, loin d'y rien perdre, les discussions du corps législatif y gagneront en clarté et en rapidité.

Et le *Constitutionnel* termine ainsi:

Les interpellations, dont les chambres françaises ont abusé jusqu'à l'excès, avaient le grave inconvénient de dénaturer le régime parlementaire et de changer en un droit de direction le contrôle que les assemblées sont chargées d'exercer sur le pouvoir exécutif. Au milieu d'une politique commencée, et souvent au moment décisif, un ordre du jour, voté dans l'ignorance de la plupart des faits, venait lier les mains au gouvernement et lui imposer une marche quelquefois impossible. Les chambres anglaises, beaucoup plus sobres et plus sages sur ce point, n'interviennent jamais que quand les affaires sont complètement terminées, nos voisins estiment que le pouvoir législatif, seul dispensateur des ressources publiques, a toujours le moyen d'empêcher le mal, et que cette tâche suffit à son autorité et à sa considération, sans y joindre les soucis du gouvernement. Le corps législatif est donc dans la situation où se place volontairement la chambre des communes. Soyons donc de bonne foi, et reconnaissons que les dispositions constitutionnelles qui limitent l'action du corps législatif lui laissent tout entier le pouvoir de faire le bien et celui d'empêcher le mal. C'est là un assez beau rôle pour satisfaire l'ambition d'une assemblée: la bonne conduite fera le reste.

La situation des affaires en Angleterre est résumée de la manière suivante par le *Journal des Débats*:

La session du Parlement anglais marche rapidement à son terme et ne peut plus maintenant se prolonger au delà de quelques semaines. La certitude d'une dissolution immédiate a mis en mouvement toutes les candidatures et toutes les agences électorales, et, dans la chambre même, les orateurs parlent beaucoup plus pour leurs électeurs que pour dire quelque chose d'utile. C'est encore une session perdue, comme celle de l'année dernière, et les gens sages commencent à s'alarmer de l'effet que pourrait produire sur le pays le spectacle prolongé de cette impuissance de la législature.

On cherche tous les moyens de perdre le moins de temps possible. Il fallait autrefois cinquante jours d'intervalle entre les élections et la réunion du Parlement. Lord Brougham vient de présenter un bill pour réduire ce terme à trente cinq jours. Dans la chambre des Communes il avait été question de forcer le gouvernement dans ses derniers retranchements en lui coupant les vivres. L'opposition devait, lundi soir, voter les subsides seulement pour trois mois, et contraindre ainsi le ministère à dissoudre immédiatement le Parlement. Mais lord John Russell lui même a reculé devant cette extrémité. Il lui en faut honneur, moins à son esprit de sagesse, qu'au très fâcheux effet que sa conduite a produit sur l'opinion publique. La vivacité de l'opposition de lord John Russell avait un caractère tellement personnel, que ses amis mêmes ont refusé de s'y associer, et, devant la crainte d'un échec inévitable, l'ancien premier ministre a fait amende honorable de ses menaces de la semaine dernière. Il a déclaré lundi soir qu'il était prêt à voter tous les subsides, et à accélérer autant que possible l'expédition des affaires urgentes. Le Parlement votera donc le budget, pour la loi de l'armée (*mutiny bill*) qui doit être voté tous les ans. Le ministère se propose aussi de présenter un bill sur l'organisation de la milice, mais il est probable qu'il ne parviendra pas à le faire voter, et que la session aura abrutement, car, dans l'état où elle se trouve, la chambre des Communes n'est absolument bonne à rien.

Propriétés foncières.

Ceux qui suivent le cours des propriétés foncières ont dû être frappés comme nous d'un heureux symptôme qui se manifeste depuis quelque temps. Les immeubles ont notamment augmenté de valeur, et il ne se fait guère de vente où l'amélioration sous ce rapport ne soit très sensible. Les encanteurs en sont presque étonnés eux mêmes. MM. Beard & May qui vendent en ce moment les biens de la succession Faulding ont déclaré qu'il y avait des cas où les prix étaient supérieurs à ceux qu'ils avaient obtenus les prix actuels d'adjudication. Cette tendance à la hausse se manifeste dans toutes les ventes et se développera à mesure que seront exécutés les grands travaux publics dont il est question depuis quelque temps. Que nous ayons des institutions de crédit et des chemins de fer et la Nlle-Orléans reprendra son ancienne prospérité. Nous voyons déjà ce que produisent de simples promesses et l'attente d'un meilleur avenir.

Le président des Etats-Unis a reconnu officiellement M. Ernest C. Angelrodt comme consul du grand duché d'Oldenbourg à St-Louis, Etat du Missouri.

CHEMINS DE FER.—Une grande assemblée de citoyens de cette ville a eu lieu hier soir au Théâtre Américain, à l'effet de s'entendre sur les moyens à adopter pour mettre à exécution le projet de l'établissement d'un chemin de fer de cette ville à celle de Jackson, dans l'Etat du Mississipi. Le procès-verbal des délibérations paraît aujourd'hui sur la partie anglaise de notre feuille. Nous le donnerons demain en français.

Banque des Citoyens.

Nous sommes de nouveau priés de rappeler aux actionnaires de la Banque des Citoyens, et particulièrement à ceux de la campagne, que l'élection de trois commissaires, annoncée pour le 3 mai prochain, ne pourra avoir lieu qu'autant que la majorité des actionnaires aura voté avant cette époque, pour l'acceptation de la loi passée à la dernière session de la Législature. Ils sont en conséquence priés de vouloir bien faire enregistrer leurs votes avant la fin du mois courant.

LA POLICE.

Nous avons un mot à dire au sujet des plaintes que le *Courrier* a exprimées hier matin. Ce journal est fort étonné que le maire demande une augmentation de la police dans deux districts de la ville. Il nous semble au contraire que M. Crossman a cent fois raison. Le troisième district (troisième municipalité) n'a qu'un petit nombre de watchmen, quarante, si nous ne nous trompons. Est-ce assez pour protéger les citoyens de cette partie de la Nouvelle-Orléans? Nous comprenons que la troisième municipalité n'augmentât pas sa police alors qu'elle formait une corporation distincte, car ses revenus n'eussent pas suffi à un personnel plus considérable. Aujourd'hui il n'en est plus ainsi. La troisième municipalité a droit à une somme de protection égale à celle qui est accordée aux trois autres districts. La justice l'exige.

Relevons maintenant une erreur qu'a commise l'organe démocrate de notre ville. Le personnel de la police ne s'élève pas à cinq cents hommes, comme il le dit; il n'est que de quatre cents, y compris les surnuméraires. La Nouvelle-Orléans est une grande ville, et les malfaiteurs y abondent. Il faut que les citoyens soient protégés, et pour cela il est nécessaire que la police soit fortement organisée.

Quant à la légère augmentation de salaire que M. Crossman demande pour quelques agents, nous nous garderons bien de la blâmer comme le *Courrier*. Nos confrères eux mêmes n'eussent pas soulevé la moindre objection s'ils avaient lu attentivement le message. Il s'agit d'attribuer à la police proprement dite certaines fonctions que remplissaient jusqu'à présent des officiers spéciaux. N'est-il pas juste que les agens chargés de ces nouveaux devoirs reçoivent une légère augmentation de traitement? Les caporaux et les sergens reçoivent, sous l'empire de la présente organisation, $45 par mois et les commissaires $50. Il est évident que si leurs attributions sont transférées aux agens de police ordinaires, ces derniers doivent être rétribués en raison de ce surcroît de besogne. Cela nous paraît logique, et agir autrement serait méconnaître le principe essentiellement démocratique qui ordonne que la récompense soit mesurée au service.

MONUMENT DE JACKSON.—Le Maire a reçu hier la somme de $45 qui lui a été transmise par M. Morrison, au nom des citoyens de la ville de Monroe, Louisiane, pour concourir à l'érection d'un monument en honneur du général Jackson.

OPERA ITALIEN.—Les excellents artistes de M. Maretzek jouent ce soir pour la dernière fois à la Nouvelle Orléans, et c'est la salle d'Orléans qu'ils ont choisie pour faire leurs adieux au public. Les admirateurs de l'art dans son expression la plus élevée, la plus éclatante et la plus noble voudront tous entendre SALVI dans ce magnifique rôle d'Edgardo de Lucia di Lammermoor, où il se montre comédien si parfait et chanteur si consommé.

Le correspondant européen de l'*Express* de New York parlant des projets de Louis Napoléon, écrit ce qui suit:

«Le Président désire aussi établir des communications entre Nantes et la Nouvelle Orléans au moyen de la vapeur. Il a plus d'une fois exprimé le regret, en jetant les yeux sur la carte, de ce que Napoléon ait cédé la Louisiane aux Etats Unis. C'est probablement, à son avis, la seule erreur qu'ait commise l'empereur, le seul exemple de l'oncle que le neveu refuserait sans doute de suivre si les mêmes circonstances se renouvelaient. Peut être s'avisera-t-il un jour de défaire l'œuvre de son prédécesseur, et les Orléanais verront un beau matin toute une flotte française montant sournoisement le fleuve. Une chose est certaine: Louis-Napoléon désire augmenter l'effectif de la marine et vous saurez bientôt les mesures qu'il aura prises.»

Très bien. Nous comprenons que Louis-Napoléon désire augmenter la puissance de la marine française, mais qu'a de commun cette ambition si naturelle au chef d'un gouvernement avec la prétendue invasion de la Louisiane? Le correspondant dont nous venons de citer le langage parle en riant de cette irréalisable éventualité, mais les journaux américains ne l'entendent guère. La plupart accueillent avec empressement les rumeurs les plus sottes pour en faire le texte de furibonds articles; et hier encore une feuille d'outre-canal traitait comme chose sérieuse le projet attribué à Louis-Napoléon d'envahir la Louisiane. Il débordait de patriotisme et d'indignation, il montrait le poing à cette flotte française dont le correspondant de l'*Express* a plaisamment évoqué le fantôme et qui ne doit jamais sillonner les eaux bourbeuses du Mississipi. Il dressait déjà tout un plan de campagne et supputait le nombre de batteries nécessaires pour couler les bâtimens français lors leur trajet de la Balise à la Nouvelle-Orléans. Ce journal prenait-il donc à la lettre les facétieuses conjectures du correspondant de la feuille de New-York? Nous n'osons vraiment le croire. Mais alors pourquoi s'armer de sa plume comme d'une rapière et s'escrimer contre un fantôme? Ce n'est pas ainsi qu'on resserre les liens qui doivent unir deux peuples amis.

CALIFORNIE.
Arrivée du United States.

Le steamer *United States*, capitaine Charles C. Berry, venant de Navy-Bay qu'il a laissé le 3 de ce mois, est arrivé hier dans notre port. Le *United States* a touché à Kingston.

L'*El Dorado* est parti de Navy Bay le 3 de ce mois, avec les passagers du steamer *California*.

Aux dernières dates, quatre steamers se trouvaient à Panama en destination de San Francisco: le *Winfield Scott*, le *California*, le *Tennessee* et le *New Orleans*.

Les avis de San Francisco apportés par le *United States* vont jusqu'au 20 mars. Ils rendent compte des dégâts causés par la crue de quelques rivières. Le Sacramento, l'American, le Yuba, le Feather, le Moquelume, le Calaveras et le San Joaquin ont franchi leurs bords et inondé Sacramento City, Mayesville, Downieville, Nevada et Stockton.

La législature siégeait encore.

Les journaux sont divisés sur la nécessité de la réorganisation des comités de vigilance. L'audace des criminels et des malfaiteurs rendra probablement cette mesure indispensable. Puisque les autorités constituées sont impuissantes, il faut bien que les citoyens se protègent eux mêmes.

Les nouvelles des mines continuent à être favorables. Des pluies torrentielles ont facilité les travaux aux placers.

Chine.

Il a été reçu à San-Francisco des nouvelles de Chine d'une date récente. Un grand incendie a éclaté à Hong Kong le 29 décembre. Tout le quartier habité par les Chinois a été réduit en cendres. Il y a eu beaucoup de victimes. La perte est évaluée à $4,000,000.

Oregon.

Nous avons reçu des avis de l'Oregon par la voie de San Francisco. On a trouvé de l'or à Portland. Un meurtre atroce a été commis dans le comté de Polk. La victime est un nommé Hooker. L'assassin a été arrêté et a avoué son crime.

La question de savoir où sera fixé le siège du gouvernement préoccupe toujours la presse et le public.

Treize cadavres des malheureuses victimes qui ont péri à bord du *Warren* ont été recueillis et inhumés. Un long séjour dans l'eau les avait rendus méconnaissables.

Jamaïque.

Nos derniers journaux de Kingston, apportés par le *U. States*, sont du 10 courant. La petite vérole sévissait avec une intensité extraordinaire à Falmouth et dans quelques autres villes de l'île. Des délégués ont été envoyés pour aller exposer au gouvernement anglais les justes griefs de la colonie et appeler son attention sur les désastres que pourrait occasionner dans l'île le bas prix des sucres en Angleterre.

UN STEAMER MONSTRE.—Il est difficile de dire où l'on s'arrêtera dans les proportions colossales que les constructeurs donnent maintenant aux navires. Il est question à cette heure en Angleterre de construire un steamer en fer qui aura 720 pieds de longueur, 90 de largeur et 36 de cale. Ce gigantesque vapeur sera mû par quatre machines de la force de mille chevaux chacune, il aura en outre huit mâts portant une énorme voilure, et pourra recevoir deux mille voyageurs. Il y aura un théâtre à bord pour l'amusement de ces derniers. En cas de guerre le steamer sera armé de trois cents canons. Si ce premier bâtiment répond à l'attente des armateurs, on se construira immédiatement plusieurs autres sur le même modèle.

Jenny Lind, ou plutôt Mme Goldschmidt, se propose de partir pour l'Europe le 20 du mois prochain. Elle a l'intention de donner à New-York deux concerts avant de quitter les Etats Unis.

Chronique Locale.

—Un météor, répandant une clarté presque égale à celle du jour, a passé sur notre ville hier soir, à 11 heures moins dix minutes.

—Hier soir, à l'arrivée des prisonniers de Cuba, un salut a été tiré par des citoyens de cette ville, en face de la rue du Canal.

Manuel Gamble a été arrêté hier au marché aux légumes pour avoir menacé de donner des coups de couteau à Mlle Dewenberger. L'accusé a fourni caution pour sa comparution.

Wm. S. Stuart et Peter S. Davis ont été arrêtés hier sous la prévention d'avoir volé un couteau dans une grocerie, à l'encoignure Bienville et Franklin.

Elisabeth Wilson, accusée d'avoir volé une montre à George André a été examinée hier devant le recorder Génois et envoyée devant la Première Cour de District.

Caroline Lang est venue se plaindre hier au recorder Génois, que dans le mois de décembre dernier, des voleurs se sont introduits chez elle, encoignure St Louis et Remparts, et lui ont volé une épinglette en or et divers autres objets évalués à $150. Hier, en passant dans la rue Bourgogne elle a rencontré Lizzi Williams qui était parée de la sus-dite épinglette. Elle demande en conséquence que la sus-dite Lizzi Williams soit arrêtée, afin de lui faire dire comment elle se trouve en possession de ce bijou. Le recorder a fait droit à sa requête.

Jean Pourles a fait un affidavit hier devant le recorder Génois, contre Mary Williams, qu'il accuse d'avoir violé les lois de l'hospitalité en profitant de son sommeil pour lui voler sa montre et $15 en argent qu'il possédait. Une partie des objets volés ayant été trouvés en la possession de l'accusée, elle est envoyée devant la Première Cour de District pour rendre compte de sa conduite.

UNE AUTRE VICTIME—John L. Minor s'est laissé conduire, par une nommée Elizabeth West, dans une maison de Mme Cook, rue de la Douane, No 227, où il a été dévalisé d'une somme de $130 qu'il avait sur lui. Elizabeth a été traduite devant le recorder Génois qui l'a envoyée devant la Première Cour de District.

NEW-YORK.—Les membres whigs de la Législature de New-York ont eu un meeting à Albany le 7 au soir et se sont prononcés par 50 voix contre 1 en faveur du général Scott comme candidat à la prochaine présidence de l'Union.

Angleterre.

L'opinion publique, en Angleterre, a fort bien accueilli l'arrangement conclu entre l'opposition et le cabinet pour amener une dissolution aussi prochaine que possible.

Le comte de Derby avait d'abord pensé qu'en donnant satisfaction aux libres échangistes sur la question de navigation et sur celle de la taxe des sucres, il finirait par obtenir l'autorisation d'établir un droit fixe de 4 à 5 scellings par quarter de blé, droit assez minime, en effet, puisque le quarter contient 2 hectolitres 80 litres. C'était là une illusion que le noble lord a dû abandonner. Le peuple veut que son pain quotidien soit affranchi de tout droit, et d'une discussion qui a eu lieu hier 23 aux communes, il résulte que le gouvernement, quel qu'il soit, sera forcé, dans un bref délai, de supprimer la taxe sur la drèche, la bière ne devant, pas plus que le pain, la viande et le sel, être taxée.

Portugal.

On écrit de Lisbonne, le 13 mars.

Le 10 a commencé dans la Chambre des Députés la discussion sur le projet de réforme de la Constitution. Cette discussion continuait le 13. Dans ses débats la Chambre a donné des preuves répétées de son bon esprit et de ses idées libérales et conciliatrices. Les journaux progressistes louent sa conduite et se promettent d'excellents résultats de la tournure que vont prendre les affaires publiques.

Afin de soulager un peu le Trésor des énormes charges qui pèsent sur lui, la reine et son mari ont fait abandon d'une grande partie de la dotation qui leur est allouée en vertu de la Charte. On croit que cet exemple sera suivi par les hauts fonctionnaires qui jouissent de gros traitemens.

Suisse.

On lit dans le *Journal de Genève* du 19 mars:

«A l'occasion du différend survenu entre la France et la Confédération, les journaux ont beaucoup parlé du général Dufour et de prétendues conférences qu'il aurait eues à ce sujet, soit ici, soit ailleurs. Maintenant que ces difficultés sont heureusement aplanies, nous pouvons dire ce qui est vrai: c'est que M. Dufour y a grandement contribué, mais directement et sans intermédiaire entre lui et le prince Louis Napoléon. Ce que nous mandait sur ce point notre correspondant de Paris, le 11 mars, est exact, et nous croyons qu'il est bon qu'on le sache en Suisse. C'est un nouveau titre qu'acquiert l'illustre général à la reconnaissance de son pays.»

On lit dans la *Suisse* du 20 mars:

«On avait annoncé que deux cents réfugiés français et autres, expulsés de Genève, étaient arrivés à Bâle. Il y avait erreur; c'est à dire un zéro de trop. Il n'est pas moins vrai, dit la *Gazette de Bâle*, que le dictateur genevois fait droit aux réclamations des commissaires fédéraux. M. J. Fazy, ajoute cette *Gazette*, ressemble à cet enfant qui redevient d'autant plus soumis qu'il s'est montré plus mutin. Elle espère que cette amélioration sera durable.»

Le Sinistre de la Marianne.

On écrit de Vienne, le 17 mars au *Times*:

«Il est probable que les circonstances de la perte de la corvette à vapeur la *Marianne* ne seront jamais bien nettement éclaircies dans les journaux autrichiens: je crois donc devoir vous communiquer les renseignements puisés dans des lettres particulières sur cette catastrophe qui préoccupe dans ce moment-ci l'opinion publique.

«Le 4 mars, à sept heures du matin, l'empereur désirant aller de Venise à Trieste par mer, le pilote le plus expérimenté de Malamocco a cherché à en dissuader S. M., attendu que, selon lui, il était à peu près impossible de gagner Trieste tant le temps était mauvais. Au lieu de suivre les conseils d'un vieux marin, les officiers de la maison militaire de l'empereur tinrent un conseil et décidèrent que le départ aurait lieu. La *See-Moeve* ouvrit la marche et fut suivie par le *Volta* et la *Marianne*. Le *Volta* fut bientôt séparé des autres bâtiments, et ne gagna qu'avec difficulté Rovigno, où il arriva le lendemain 5 à neuf heures du matin. A bord du *Volta* se trouvaient l'empereur, l'archiduc Ferdinand, le duc de Parme, le comte Grunne, aide-de-camp de l'empereur, le général Wimpffen et le commandant en chef de la marine; ils débarquèrent à Rovigno, et se rendirent par terre à Trieste. La *See-Moeve* put rentrer dans la rade de Venise, mais elle est dans un état déplorable. Le *Lloyd* conserve encore quelque espoir que l'équipage de la *Marianne* aura été sauvé, mais le bateau *Santa-Lucia*, qui était allé à la recherche de la *Marianne*, a apporté la nouvelle qu'il avait vu flotter des fragmens d'un navire naufragé, et que quarante cadavres avaient été recueillis dans le voisinage de Chioggia. Un officier de marine écrit de Trieste que pas une personne n'a été sauvée, et qu'on a aperçu, flottant sur l'eau, dans la direction d'Ancone, le tableau de commandement de la *Marianne*. Cet officier ajoute qu'il y avait cent cinq personnes à bord, dont quatre-vingt-dix matelots, cinq officiers et dix autres passagers. L'indignation du public de Vienne est à son comble, à tel point qu'on ne craint pas de l'exprimer, hautement, car on trouve qu'on a sacrifié de gaîté de cœur la vie d'un aussi grand nombre d'hommes.

«A la Bourse du 17 on répandait le bruit qu'une dépêche télégraphique annonçait que l'équipage avait été sauvé sur la côte de l'Albanie, mais je ne crois pas que ce bruit soit fondé.

«L'empereur s'était rendu de sa personne chez le baron Kubeck, président du conseil de l'empire, pour lui exprimer la douleur que lui causait le sort de son fils, officier de marine embarqué à bord de la *Marianne*.»

Nouvelles diverses.

PARIS, 25 mars.

Le *Mémorial des Pyrénées* dit que M. le président de la république ira visiter cette année Bordeaux, Bayonne, Toulouse, Marseille, Toulon, et peut être bien Nantes et Brest.

—M. Charles Bonaparte, prince de Canino, a quitté Paris ces jours ci. Il se rend en Italie.

—On lit dans la *Gazette de France*:

«On nous prie d'annoncer qu'on s'occupe en ce moment d'un ouvrage sur la mort tragique du duc de Bourbon, sur le procès intenté à ce sujet par les princes de Rohan Guémenée, en 1830 et 1831, et sur la révision de ce procès réclamée par les neveux de ces trois princes, décédés aujourd'hui. Aussitôt que cet écrit aura paru, nous en rendrons compte, car il ne pourra manquer d'exciter la curiosité et l'intérêt de nos lecteurs. On sait que déjà le conseil d'Etat est saisi de la question relative à l'établissement d'Ecouen.»

—La négociation du traité concernant la propriété littéraire entre la France et l'Espagne avait été quelque temps abandonnée. Le général Aupick, ambassadeur de France à Madrid, s'en occupe de nouveau activement, et il y a lieu de croire que bientôt cette affaire sera complètement terminée.

—On lit dans le *Journal du Havre*:

«Le steamer le *Morlaisien*, arrivé de Morlaix, a amené à son bord un détachement des prisonniers du *Duguesclin*, mis en liberté au nombre de trente six, à la condition de se diriger sur la frontière, pour, de là, se rendre en pays étranger comme lieu d'exil. Parmi eux se trouvent MM. Xavier Durieu, ex-rédacteur en chef de la *Révolution*; Kesler, rédacteur du même journal; le fabuliste Lachambaudie; Garraud, statuaire; Guérin, chimiste; Paulius; Delaville; Lemaître (Aimable); Lemaître (Edouard); Agard; Gayot; Drevet; Puget; d'Houdt; Lacaze; Cabaigne.

«Les journaux de Brest annoncent que le *Duguesclin* n'a plus de prisonniers à son bord; il doit embarquer des forçats destinés à Cayenne.

«Six cents déportés ont été répartis sur le *Mogador* et le *Christophe-Colomb*, qui ont mis à la voile de Brest pour Lambessa le 11 et le 12 courant.»

—Une dépêche télégraphique de Hambourg, en date d'hier mardi 23 mars, annonce que le général Jacobi est arrivé à Brême, et qu'on y craignait une intervention immédiate des troupes fédérales.

—On est toujours sans nouvelles à Venise et à Trieste de la corvette à vapeur la *Marianne*, qui s'est perdue à la suite de manœuvres exécutées devant l'empereur d'Autriche. Plusieurs personnes appartenant à la maison de l'empereur François Joseph étaient à bord de ce bâtiment, dont l'équipage se composait d'environ 70 hommes. Le même coup de vent a fait périr à Chioggia, près Venise, une vingtaine de barques de pêche et un bâtiment marchand dont on n'a pu reconnaître le pavillon.

On lit dans le *Moniteur*:

«A la date d'hier soir 23 mars, les demandes de remboursements enregistrées à Paris, et celles dont les départements avaient donné avis, ne s'élevaient qu'au nombre de cent trente, représentant 34,843 fr. de rentes.»

—M. Donnet, archevêque de Bordeaux, vient de recevoir le chapeau de cardinal. La France compte maintenant six cardinaux dans le sacré-collège; M. Dupont, archevêque de Bourges; M. Giraud, archevêque de Cambrai; M. Gousset, archevêque de Reims, M. de Bonald, archevêque de Lyon, M. Mathieu, archevêque de Besançon, et le nouvel élu, M. Donnet.

—Le *Constitutionnel*, qui est en quelque sorte l'huissier du *Moniteur*, annonce que le traitement du président du corps législatif est fixé à 100,000 fr. Les appointements des deux questeurs seraient fixés à 12,500 fr.

Les députés seront inviolables, comme par le passé.

—La Sardaigne est tranquille: le général De... commandant à Cagliari. A Sassari, on juge trois des procès criminels contre environ trente-cinq personnes. Les armes recueillies sont au nombre de 3,000, entre les 4,000 de la garde populaire.

—Plusieurs journaux allemands annoncent que le gouvernement danois a résolu de suspendre l'exécution de la patente du 28 janvier jusqu'à ce que les puissances étrangères et la diète germanique aient fait connaître leur opinion sur les solutions contenues dans cet acte royal.

—L'armée vient de perdre une de ses illustrations. Le général de division comte de Coutard, grand-croix de Saint-Louis et de la Légion-d'Honneur, chevalier du Mérite militaire de Bavière et de l'Ordre royal de Hollande, ancien gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, ancien député de la Sarthe, est mort avant-hier, dans sa vingt quatrième année.

—MM. d'Haussonville et Alexandre Thomas viennent d'être acquittés à Bruxelles.

—On lit dans la *Patrie*:

«On a répandu le bruit qu'un mouvement avait eu lieu à Saint-Yrieix, dans le département de la Haute-Vienne. Cette nouvelle est inexacte. Le parti démocrate a essayé de faire une démonstration à l'occasion des funérailles du sieur Naxaud, ancien banquier, l'un des chefs du parti; mais cette démonstration n'a eu aucune importance, par suite des sages mesures qu'avait prises l'autorité, et il n'a été opéré aucune arrestation.»

—On écrit de Hambourg (Allemagne), le 19 mars:

«L'émigration allemande a commencé cette année sur une très grande échelle, et continue dans les mêmes proportions. Indépendamment de tous les individus qui, comme on le sait, sont déjà partis par Brême, par Rotterdam, par le Havre et par Liverpool, six navires ont, depuis le 26 février dernier, emporté de Hambourg pour New-York (Etats-Unis) 1,163 émigrans, en grande partie Prussiens et Holsteinois.

«Ce matin, nous avons vu s'embarquer dans notre port simultanément 757 autres émigrans allemands, savoir: 159 sur l'*Eliza*, capitaine Jenner; 228 sur l'*Echo*, capitaine Heydt; 100 sur le *Herschell*, capitaine Jacobs; et 270 sur la *Réforme*, capitaine Haupert. Ces quatre bâtiments, pareillement destinés pour New-York, n'attendent qu'un vent favorable pour appareiller.

«Dans ce moment on équipe à Hambourg encore cinq grands bâtimens déjà frétés en entier pour le transport d'émigrans que l'on attend ici de divers points d'Allemagne, et qui aussi se rendront à New-York.»

—La *Gazette d'Augsbourg* du 20 mars annonce que les grands ducs Nicolas et Constantin, qui se trouvent actuellement à Vienne, ont transmis, de la part de leur père, à l'empereur François-Joseph une invitation de se rendre aux manœuvres militaires de Moscou qui doivent avoir lieu au mois de juin. On dit que l'empereur d'Autriche a accepté l'invitation.

—M. le comte et Mme la comtesse de Chambord sont partis le 8 mars de Frohsdorf pour se rendre à Venise, où ils doivent être en ce moment. LL. AA. RR. sont accompagnées du duc et de la duchesse de Lévis. Mme la comtesse de Chambord restera à Venise jusqu'au mois de mai. M. le comte de Chambord sera de retour à Frohsdorf à la fin du mois de mars.

—S. Em. le cardinal de Bonald, archevêque de Lyon, est attendu dans la capitale pour le 27 mars. L'illustre prélat n'était point venu à Paris depuis la réception de la barrette qui lui fut remise par le roi Louis-Philippe au palais des Tuileries.

—Le *Moniteur* annonce que les démêlés de la France avec le Maroc sont complètement terminés, le différend de la France et du Maroc se termine par l'élévation de M. Bourée, consul général, à la dignité de commandeur de la Légion d'honneur.

—On annonce qu'un courrier français a traversé Gênes ces jours derniers, en toute hâte, se rendant à Rome. Le passage de ce courrier a donné lieu à un grand nombre de suppositions.

—C'est au palais des Tuileries, dans la salle des maréchaux, qu'aura lieu la séance d'ouverture des deux corps délibérans. M. le président sera placé sur une estrade, à ses côtés se tiendront ses aides de camp, ses officiers d'ordonnance, ses ministres et le conseil d'Etat. Le sénat et le corps législatif feront face au président.

Après le discours d'ouverture prononcé par le chef du pouvoir exécutif, on lira la formule du serment, et chaque membre du sénat et du corps législatif, répondant à un appel nominal, dira de sa place: «Je le jure.»

—Il est question en ce moment, dans certains salons où l'on est ordinairement bien informé, d'un camp qui serait prochainement formé à Compiègne. Cette agglomération de troupes n'aurait, ajoute-t-on, aucune signification politique. Ce serait seulement une occasion de plaisirs et de fêtes princières, lesquelles succéderaient tout naturellement aux bals officiels et aux dîners administratifs qui ont lieu en ce moment. C'est une remarque à faire en passant qu'on n'a jamais tant dansé dans le monde politique que depuis six semaines: bal au ministère de l'intérieur, bal aux affaires étrangères, bal à la police, bal à la guerre, bals partout. Décidément, la chorégraphie fait des progrès.

—Le *Journal des Débats*, revenant sur les changements que le décret du 10 mars a faits dans la législation de l'université, constate que c'est la législation impériale qui se trouve surtout modifiée par le nouveau décret.

En effet, le décret du 10 mars abolit l'inamovibilité et la juridiction des professeurs de tout rang de l'université de l'empire. Le décret supprime également la section permanente qui statuait sur les questions relatives à la police, à la comptabilité et à l'administration générale des facultés, des lycées et des collèges. Désormais, ces questions si nombreuses et si importantes seront décidées par le ministre sur le rapport des bureaux.

On voit donc que ce que le décret du 10 mars 1852 détruit surtout, c'est la législation universitaire instituée par l'empereur.

FEUILLETON.

OLYMPE DE CLEVES,
PAR ALEXANDRE DUMAS.

XXII.

OLYMPE A DES PRESSENTIMENTS A SON TOUR.
(*Suite.*)

Olympe et Bannière se tirèrent un peu à l'écart pour se dégager de cet essaim de militaires qui les entourait.

—Mais, que de dragons! fit Bannière.

—Tiens, Champmeslé s'est arrêté; il cause.

Bannière chercha à distinguer dans l'obscurité qui commençait à descendre du ciel.

—Avec qui cause-t-il donc! continua Bannière.

—Je ne distingue pas, dit Olympe, qui cependant distinguait à merveille.

—On dirait qu'il cause avec un abbé comme lui.

—Un abbé, c'est vrai, dit Olympe toute palpitante.

—Ils se retournent de notre côté.

—Crois-tu! dit Olympe en passant entre son mari et les deux ecclésiastiques, car elle croyait avoir reconnu dans le second abbé quelques airs de l'abbé d'Hoirac.

—Ah! Champmeslé le quitte, dit Bannière.

—Dieu en soit loué! pensa Olympe.

Et prenant le bras de son mari, elle l'entraîna du côté de la ville.

Elle ne s'était pas trompée: Champmeslé avait bien été abordé par l'abbé d'Hoirac.

L'abbé d'Hoirac, qu'accompagnait une femme dont le visage était couvert du capuchon d'une mante, et qui sous ce capuchon semblait voir très clair, avait demandé à Champmeslé quelles étaient les personnes qu'il venait de saluer, Champmeslé, sans défiance aucune, avait répondu:

—C'est monsieur et madame Bannière, deux de mes amis.

Sur quoi, il avait tourné les talons.

—Voyez-vous que je ne me trompais pas, avait dit la femme encapuchonnée à d'Hoirac. Ah! moi, d'abord, quand j'ai coiffé une personne, ne fut-ce qu'une fois......

—Bien, bien! dit d'Hoirac. Voilà un louis.

—Merci, dit la femme.

Puis, tandis que l'abbé d'Hoirac pivotait à son tour sur ses talons, mais du côté opposé à Champmeslé,

—Ah! belle Olympe, tu m'as chassée! se dit elle. Ah! beau Bannière, tu m'as battue! Eh bien! nous verrons!

Et tout en s'éloignant,

—C'est par ma foi, un beau louis double, continua-t-elle; il fallait être bien bête de préférer Bannière, qui est gueux comme un rat, à ce gentil petit abbé, qui est riche comme une mine d'or; mais, nous autres femmes, quand le cœur est pris......

Et elle disparut à son tour en secouant la tête.

Pendant ce tems, Bannière et sa femme s'étaient éloignés comme nous avons dit; mais à peine avaient-ils fait cinquante pas qu'ils virent s'approcher deux hommes portant l'uniforme de dragon.

D'autres s'étaient déjà, comme nous l'avons dit, approchés de Bannière et d'Olympe, mais pas aussi près que ceux-ci.

Bannière crut qu'ils voulaient insulter Olympe en la regardant sous le nez. Il se campa donc fièrement sur la hanche, enfonça son chapeau sur ses yeux, et attendit.

Olympe essaya de l'entraîner, elle le supplia, croyant à un commencement de querelle.

—Holà! messieurs, dit Bannière prenant le premier la parole, je voudrais en vérité bien savoir ce que vous avez à nous regarder ainsi!

—Nous vous regardons pour vous voir c'est bien simple, dit un des deux dragons.

—Impertinent!

Et Bannière leva la main.

—Tout beau, monsieur! dit l'autre dragon en ricanant.

Puis, se retournant vers son camarade,

—C'est, en vérité, lui, dit-il.

—Quand je t'ai dit que je l'avais reconnu moi-même avant que l'abbé l'eût dénoncé!

Olympe frissonna sans savoir pourquoi.

—Ah çà! dit Bannière, il serait cependant bien temps de s'expliquer, messieurs les soldats!

—Vous êtes monsieur Bannière, n'est-ce pas! demanda le dragon.

—Oui certes, répondit Bannière en haussant les épaules.

Et il fit un mouvement pour écarter le dragon et passer.

—Pardon, dit celui-ci: mais nous avons ici tout près un major qui voudrait vous dire deux mots, monsieur Bannière.

Sur ce, le major était arrivé avec plusieurs officiers; derrière ces officiers un essaim de dragons; derrière les dragons des curieux.

Olympe et son mari furent en un instant englobés dans un cercle qui se rétrécissait toujours.

—Eh bien! demanda le major, où est l'homme?

—Le voici, dit un des dragons en montrant Bannière.

—Vous êtes sûr?

—Il avoue, mon major, et d'ailleurs vous avez le signalement, consultez-le.

—Mais enfin, s'écria Olympe, qu'y a-t-il donc? Monsieur est mon mari.

—Eh bien! il y a, ma petite dame, répondit galamment le major, que votre mari est un déserteur. Voilà tout.

—Ah! s'écria Bannière frappé au cœur.

Le malheureux avait tout oublié.

Olympe se sentit glacée d'effroi.

—Oui, oui, oui, continua le major. Il y a que ce joli garçon nous a volé un habit complet, un sabre et un cheval avec l'équipement.

—Mon Dieu! mon Dieu! murmura Bannière.

—Il y a, continua le major que le même soir qu'il a vendu cheval, sabre et habit, ce qui pouvait bien être la plus désagréable délit dont puisse rendre compte un militaire, [illegible] vir dans les cordes du roi.

—Ma foi! sans l'abbé, nous le manquions, dit un des officiers à la suite du major. Au diable si je l'eusse reconnu sous cet habit noir! C'est cependant moi qui l'ai mis à cheval.

—Ce diable d'abbé! continua le major. Ah! il paraît qu'il n'est pas de vos amis?

—Quel abbé? balbutia Bannière, étourdi, anéanti.

—Oh! fit Olympe, perdu! perdu!

—Allons, madame, dit le major, il est tard; faisons nos adieux et vivement.

—Mes adieux! A qui? demanda Olympe.

—Mais à votre mari, que nous arrêtons.

—Vous arrêtez Bannière! s'écria Olympe en jetant ses bras au cou du jeune homme.

—Ah! parbleu! il y a assez longtemps que nous en avons l'ordre, dit le major. Il se faisait passer pour fou, à Charenton, le farceur! Ma foi, le fait est que vous êtes bien fou, mon ami, d'être venu vous brûler ainsi à nos chandelles.

—Pauvre garçon! dit un des dragons, attendri par l'image vivante de cet inflexible désespoir; la petite femme l'aime bien!

Et il poussa un soupir. Cœur compatissant sous une rude écorce.

Bannière sentit que de chaque côté deux mains s'appesantissaient sur ses épaules. Olympe desserra le nœud dont elle l'entourait et s'évanouit.

Le prisonnier fut à l'instant même emmené à la caserne, tandis que des âmes charitables s'empressaient autour de cette pauvre femme inanimée, en qui le Seigneur miséricordieux suspendait l'intelligence pour interrompre la douleur.

XXIII.

LE JUGEMENT.

Quand Olympe revint à elle, il était tard, tout avait disparu, deux femmes seulement la gardaient, l'ayant adossée à un banc sous un arbre, et lui disant de douces paroles, car les femmes, entre elles, comprennent et savent consoler les malheurs.

Elle se rappela, elle poussa un cri, elle demanda où elle était et ce que l'on avait fait de Bannière.

Ces femmes ne comprenaient pas bien ce qui s'était passé; elles racontèrent que les dragons, sur l'ordre du commandant, avaient dispersé la foule, tandis que d'autres emmenaient dans l'intérieur de la caserne un homme vêtu d'un habit de velours noir.

Olympe sentit qu'un drame terrible allait commencer pour elle, que peut-être on priverait Bannière de sa liberté, que pour faire un exemple ou pour satisfaire quelque rancune, on sévirait contre le pauvre garçon.

Elle démêla promptement une perfidie de l'abbé d'Hoirac.

A qui s'adresser? où trouver l'appui, le crédit nécessaire pour entamer des négociations?

Quel homme en cette ville allait prêter son bras désintéressé à la pauvre femme?

Olympe n'hésita pas. Elle se rappela ce que Champmeslé avait dit de sa visite aux jésuites, de la nuit qu'il y passerait.

Elle devait trouver un protecteur dans Champmeslé.

Se redressant au milieu des femmes, à qui elle rendit mille grâces, elle se fit sur le champ indiquer la maison des jésuites.

Champmeslé, après avoir satisfait aux formalités prescrites par l'ordre, venait de recevoir l'autorisation de souper et de se coucher dans une petite cellule.

Il mangeait sa maigre pitance et se consolait de ses misères en songeant au bien qu'il avait fait, lorsque la cloche, agitée par Olympe, le fit tressaillir.

Sa pensée était trop bien liée à ceux qu'il venait de quitter, pour que, sans transition aucune, il pût attribuer ce nouveau bruit à quelque chose venant d'eux.

On vint l'avertir qu'une femme voulait à tout prix lui parler pour une confession.

C'était le moyen dont s'était servi Olympe, avec sa présence d'esprit ordinaire, pour pénétrer jusqu'à Champmeslé.

Surpris au dernier point, il se hâta d'accourir et reçut Olympe, en larmes et presque évanouie, dans ses bras.

—Oh! s'écria-t-elle, au secours!

—Qu'y a-t-il, chère madame?

—Ils me l'ont enlevé!

—Qui?

—Mon mari.

—Qui vous l'a enlevé?

—Les dragons.

—Est-elle folle? se demanda Champmeslé, qui, en même temps, sur cette hypothèse, demanda simplement à Olympe si Bannière ne l'avait pas accompagnée.

—Mais, s'écria-t-elle douloureusement, je vous dis qu'on m'a séparée de lui. Il s'était engagé sur ton conseil, afin d'échapper aux poursuites de l'official, M. de Mauly l'avait dans son régiment, Bannière s'est évadé, on l'a trouvé, on l'a repris.

—Oh! oh! fit Champmeslé sérieux, c'est un cas grave.

—Mon Dieu!

—Ne vous effrayez pas trop, le cas n'est pas désespéré peut-être.

—Que faut-il faire?

—Mais je ne sais trop, moi.

Il perdait la tête, le brave homme. Il avait été comédien, il était prêtre, mais il n'avait jamais été soldat.

(*A continuer.*)

Vente de Linge fait, Chapeaux de paille Casquettes, etc.

Nous appelons l'attention des acheteurs à la vente d'un bel assortiment de linge fait, chapeaux paille, &c, qui aura lieu aujourd'hui à 10 heures du matin, au son de l'encan de J. B. Ruche, No 57, rue de Chartres.

COMMERCIAL

NOUVELLE ORLEANS, JEUDI SOIR, 15 AVRIL.

Le marché au coton était calme à son ouverture, mais depuis la demande s'est animée, et 7,000 balles ont changé de mains aux anciens prix. Les nouvelles du steamer de Liverpool sont attendues avec la plus grande anxiété. Nous cotons middling @ good middling de 7 @ 9 cts.

Nous avons remarqué la vente d'environ 150 boucauts de tabac en plusieurs lots, à des conditions tenues secrètes.

Le sucre est en bonne demande; il s'est vendu 200 boucauts à des prix stables: fair à fully fair, de 4 @ 4⅜ cts la lv. 100 barils de mélasse ont été pris de 18 @ 22 cts le gallon pour la fermentée, et de 24 @ 25 cts pour la recuite de bon à choix.

Le marché aux farines est languissant: il s'est vendu 2000 barils de $3 60 @ $3 65 cts pour l'Ohio, et de $4 75 @ $5 pour les marques extra. Environ 400 sacs de maïs ont été pris de 40 @ 48 cts le boisseau.

La demande est modérée pour le porc et les prix sont fermes de $17 25 @ $17 50 pour le mess inspecté et non-inspecté. Il ne s'est rien fait dans le bœuf. La demande de lard salé est toujours stable; 300 barriques et tierces ont été vendues à 7½ cts les épaules, 9¾ cts pour les plats-côtés, et de 10½ @ 11 cts la lv. les jambons. Nous avons remarqué les ventes de 200 barils et tierces de graisse de 9½ @ 9¾, et hier 200 barillets de 10 @ 10½ cts la lv.

Le whiskey est languissant 16½ @ 17 cts le gallon pour les qualités rectifiées. Le commun peut être coté à 17⅜ cts le gallon.

Le change n'a pas changé et la demande est limitée. Nous cotons comme suit: Sterling, de 10⅛ @ 10½. Francs 5f. 27½ @ 5f. 22½; Traites sur New-York à 60 jours, 1 @ 1⅛ pour cent d'escompte; Checks, à pair.

Le fret est très ferme: un navire a été engagé pour Liverpool à ¾ d.

Liste des Bateaux à vapeur partant aujourd'hui.

16 avril 1852.

Alabama River	Rev. Berkshire	5 h P M
Rivière Rouge	St Charles, Applegate	5 h P M
St Louis	Grand Turk, Clayton	10 h P M
Mobile	Oregon, Heirn	4 h P M
Cincinnati	Winfield Scott, Carpenter	4 h P M
Louisville	Chancellor, Bacon	5 h P M
Rivière Tennessee	Huntsville, Bell	2 h P M
Red River	P Dalman, Kay	5 h P M
Princeton	Frank Lyon, Estes	5 h P M
Lafourche	Dr Batey, Wilson	9 h A
Bayou Sara	New Latona, Landry	9 h A
Covington	Lenora, Duncan	10 h A M
Nashville	Harry Hill, Newell	9 h A M
Pittsburgh	Swallow, Wade	4 h P M
Vermillionville	Banner, Johnson	12 h M
Mobile	St Charles, Post	
Rivière Rouge	Storm, Hunt	5 h P M

LISTE MARITIME.
Port de la Nouvelle-Orléans.

Expédiés Hier.

Navire Panola, White pr Liverpool
Barque Eusebe, Livingston pr Liverpool
Brick Sabina, Ferrick pr Liverpool
Adams Gray, Schneidan pr la Havane
Goelette Climax Henry, Appleby pr Apalachicola
Newton, Lodge pr Brazos Santiago
Gen Clinch, Norris pr Apalachicola

Arrivés Hier.

Navire Mountaineer, Robinson du Havre
Refuge, Wilson de Liverpool
Southerner, Sullivan de New-York
Barque Pacific, Sawyer de Rockland
Brick Amelia, Beltran de la Havane
Pastorella, Pagès de la Havane
Morning Star, Townsend de Navy Bay

STEAMBOATS.

Steamboat Jas Robb, Montgomery, de Louisville, avec un chargement de farine, viandes salées, porc, légumes et autres provisions.
Steamboat R H Winslow, Norton, Cincinnati, avec un chargement de farine, fromage, beurre, [illegible], lard, viandes salées, &c.
Steamboat Dr Beaty, Wilson, de Lafourche, avec un chargement de mélasse, sucre et coton.
Steamboat Frank Lyon, Estes, de Princeton, avec un chargement de coton.
Steamboat Sydonia, Hercier, des Opelousas, avec coton sucre et mélasse.
Steamboat Afton, Powell, de Lafore, avec un chargement de coton.
Steamboat Latona, Brown, de Minden, avec un chargement de coton.
Steamboat Swan, Sill, de Ouachita, avec un chargement de coton.
Steamboat E D White, Gilbert de Williamsport, avec un chargement de coton.

Chargement du navire Mountaineer, venant du Havre.

2 colis marchandises Manson—1 do C Pasquier—20 do Sterneger & Eternod—1 do F R Smith—1 do V & E Maiguen—7 do Albert & Tricou—6 do André & Faucoun—2 do P A Lange—1 do Renaud & Co—2 do J Avet—1 do J B Roudhard—2 do W H Lechford & Co—2 do I Moreau.

Montant le Fleuve:

Navire Vicksburg, Hughes de New-York
Navire Geo Green, Redman de Liverpool
Deux navires, deux barques deux bricks—noms inconnus.

Memoranda.

Boston, 7 avril—Arrivée, navire A ba ua, Littlefield, de N-Orléans; Richmond, Dudley, do.

Ports Etrangers.
Par le steamer Africa.

Havre 25 mars—Arrivé, Mobile, [illegible] de la N-Orléans; parti 23, Belle-Assise, Essart pr la N-Orléans.
Bordeaux, 22 mars—Parti, Mount Washington, Blaisdell pr la N-Orléans.
Barcelona 16 mars—Arrivé, Presidente, Ruiz de la N-Orléans; Antilla, Millet, do.
Cadix 19 mars—Arrivé, Louisiane, Capalino de la Nlle-Orléans.
A la hauteur de South-Foreland 21 mars—Colombia, Gourbon, de Boston pr la N-Orléans.

POSTSCRIPT.

DEPECHES TELEGRAPHIQUES TRANSMISES A L'ABEILLE

Arrivée de l'America.

Nouvelles d'Europe plus récentes d'une semaine.

Encore une baisse sur les cotons!

Halifax, 15 avril.

Le steamer America est arrivé aujourd'hui, apportant des nouvelles jusqu'au 3 avril. Voici le résumé des avis commerciaux et des nouvelles politiques:

FRANCE.

Louis Napoléon a fait un discours à l'ouverture des chambres qui a produit une grande sensation; il réfute l'intention qu'on lui prête de vouloir se faire nommer empereur, mais il affirme que telle elle serait dans le cas où la paix viendrait à être troublée par ses adversaires. Il déclare en outre que sa politique est de maintenir la paix avec toutes les puissances.

Marché de Liverpool.

LIVERPOOL, 3 avril.

Le marché au coton a été inactif durant la semaine et les ventes se sont seulement élevées à 31,000 balles dont 3000 ont été prises par les spéculateurs et 4000 pour l'exportation. Depuis le départ de l'AFRICA, les qualités inférieures ont baissé de 1/8 d, mais les meilleures restent fermes. La demande a été très modérée. Les cours ont été fixés hier au soir par le bureau des courtiers ainsi qu'il suit: fair Orléans 5 3/8, middling Orléans 4 15/16, fair Upland 5 1/8 et middling Upland 4 11/16 la livre; farine du Canal de l'Ouest 19 sh 6 d et Ohio 21 sh le baril; maïs jaune 28 sh 6 d et blanc 34 sh 6 d par quartier; graisse 49 sh: consolidés 98 1/2.

Congrès.—La Présidence.

Washington, 15 avril 1852.

Dans le Sénat, M. Mangum a déclaré que son premier choix serait pour le général Scott pour la Présidence. La Convention whig de la Virginie s'est déclarée en faveur de M. Fillmore par une majorité des trois quarts.

Le Sénat aujourd'hui a enregistré le bill sur les spoliations françaises.

Washington, 14 avril.

Au Sénat le bill accordant des terres pour un chemin en planches au Missouri a été adopté.

Les résolutions de M Clarke sur la non intervention ont été discutées, mais il n'a été rien terminé.

A la Chambre on ne s'est occupé que de la question des impressions du Congrès.

Marché de New-York.

New York, 14 avril.

Le marché au coton a été ferme aujourd'hui, et les ventes ont été de 4000 balles: Middling Uplands, 9 1/4; Middling Orleans, 9 1/2 cts la liv. Le marché au porc a baissé considérablement; les ventes en tonnes porcs sont élevées à 2000 barils depuis 2000 ont été pris par les spéculateurs à $16 75 livrables en mai et juin, et 4000 barils livrables immédiatement à $15 25 le baril. Nous cotons le prime porc à $15 le baril, les ventes en graisse s'élèvent à 1000 barils de 9 3/8 à 9 1/2 le baril.

Rivière de l'Ohio.

Pittsburg, 15 avril.

Il y a en ce moment onze pieds trois pouces d'eau dans le chenal et la rivière baisse légèrement. Le temps est superbe.

Cincinnati, 15 avril.

La rivière a baissé de trois pieds depuis hier, et continue à baisser.

AVIS—Le soussigné étant sur le point de quitter la ville, a vendu son assortiment à ALFRED BURGOYNE, qui continuera les affaires [illegible] au patronage [illegible] de la ville et [illegible] No 72.
[illegible] Alfred Burgoyne.
15av—1 SAMUEL McCRACKEN

Cheval trouvé. Un cheval châtain [illegible] trouvé [illegible]. S'adresser [illegible].

Montre. [illegible]

DUEZ, RUE DE CHARTRES, 67. *Fabrique, 37, Passage de la Bourse.*
A l'HONNEUR de prévenir le public et ses clients qu'il vient de recevoir des chapeaux nouveaux de Paris.
AUSSI: Un assortiment de casquettes et chapeaux fantaisie pour enfants de tous âges, Casquettes de [illegible]. Pour dames—Chapeaux d'amazone, Capotes noires et couleurs.
MM. les marchands de la campagne trouveront à s'assortir en chapeaux de tous genres et de toutes qualités.
Un grand assortiment de chapeaux de paille.

DELCROIX, *Importeur de papiers français.* Rue de Chartres, No 106, entre St. Louis et Conti.
VIENT de recevoir, par les derniers arrivages, un grand et bel assortiment de PAPIERS en tous genres, des meilleures FABRIQUES de PARIS et des dessins les plus nouveaux, papier glacé, (BLANC ALVAU BLANC FIXE) pour salon. Cet article est entièrement nouveau pour le pays. PAPIERS GLACE ORDINAIRE ET SATINE, SUJETS HISTORIQUES, PAPIER DECORS BOIS MARBRE, GRANIT, DEVANTS DE CHEMINEE, EVANTAILS et PAPIERS PEINTS depuis 10 cts jusqu'à 25 cts. DELCROIX, Rue de Chartres 106 entre St Louis et Conti.

PERDU dans la soirée du 14, [illegible] dix piastres, enveloppés dans un papier et une reconnaissance de batiste portant le nom de HELOISE COUVERTIE. Une récompense libérale sera donnée à la personne qui rapportera la susdite [illegible] au No 176, encoignure St-Pierre et Dauphine. 15av—1

EN débarquement de la barque Corring de Bordeaux—
50 barriques vin rouge ordinaire,
20 caisses fruits à l'eau de vie assortis;
200 1/2 boîtes sardines à l'huile de Rodel;
500 1/2 do do do
300 1/4 do do do
150 1/4 do truffes pures do
200 1/2 do pâtés truffés assortis;
150 1/4 do do do
25 1/2 do Galantine;
50 1/4 do do
25 do lébreuses; 50 1/2 do lamproie;
50 1/2 do royans à l'huile.
A vendre par FERRON FRERES, 15av—15 247 et 249, rue Royale enc Dumaine.

VOM. MEIBERT & CIE, *Librairie, Papier peint, Articles de Bureau, &c.*
ABONNEMENTS A Placer pour l'Année 1852.
ILLUSTRATION, Journal Universel, MONITEUR DES DEMOISELLES, journal des Modes, contenant: gravures, patrons, modèles de broderies et tapisseries. ECHO DES FEUILLETONS, JOURNAUX de Médecine, de Chimie et de Pharmacie. La Santé Universelle, Journal de Médecine domestique—L'année $2. Le Parisien, Journal des Tailleurs, pour 1852—Prix de l'abonnement $4 par an. 15av

VUE DE LA NOUVELLE-ORLEANS. LOUIS SCHWARZ, marchand de tableaux et de gravures, encoignure des rues Douane et passage de la Bourse, a l'honneur d'annoncer aux habitants de la Nouvelle Orléans, qu'il possède une vue de la Nouvelle-Orléans, prise sur les lieux mêmes, il y a environ dix-huit mois, par un artiste de Munich, dont le dessin a été envoyé à Francfort, Allemagne où il a été gravé sur acier dans le célèbre établissement de M. B. Dondorf. Cette vue ayant été exécutée avec le plus grand soin peut être considérée comme un chef d'œuvre du genre, et M. Schwarz l'offre comme tel au public.
Prix: en noir ... $1 50; coloriée ... 3 00. 11av—17

Compagnie du Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, des Opélousas et de l'Ouest.
AVIS est par le présent donné, que les livres de souscription au fonds capital de la "Compagnie du chemin de fer de la Nouvelle Orléans et de l'Ouest," sont maintenant ouverts aux endroits ci-dessous, à la Nouvelle Orléans et dans ses environs.
PREMIER DISTRICT—Au bureau d'assurance du Crescent et à la banque de l'Union, rue St Charles.
SECOND DISTRICT—Au bureau de M. M. M. Cohen No 22, Exchange Place, et au bureau de M. Chiapella No 87, rue Royale.
TROISIEME DISTRICT—Au bureau des bateaux à remorque de l'Océan, Lamsen Marigny.
QUATRIEME DISTRICT—Au bureau de L. R. Kenny, encoignure des rues Jackson et Tchoupitoulas.
ALGIERS—Au "Louisiana Dock," et chez MM. Ressel et Secors.
GRETNA—A la fonderie de Sylvester Bennet.
Les livres seront fermés le 1er de mai prochain, et ne s'ouvriront qu'après l'élection des directeurs.
Une assemblée des actionnaires aura lieu à la salle du Lycée, JEUDI, 13 de mai, 1852, de 9 heures du matin à 3 heures de l'après-midi, pour procéder à l'élection du bureau des directeurs, et pour s'occuper d'autres affaires.
C ADAMS, Jr, Président. BENJ. F. FLANDERS, Secrétaire. 11av—27

Compagnie d'Assurances de la Nouvelle-Orléans. Nouvelle Orléans, le 13 avril 1852.
L'ELECTION annuelle de neuf directeurs qui devront servir pendant l'année courante aura lieu au bureau de cette compagnie le lundi 26 de ce mois, de 10 heures A. M., à 2 heures P. M. 14 av—12 G. TUYES, Secrétaire.

A. BARBAUD, 49, *Rue de Chartres, entre Bienville et Douane,*
REÇU par les navires Amélia et Elisabeth, du Havre: Ombrelles depuis $1; peignes écaille et autres; éventails riches et ordinaires; broderie et bandes anglaises; mouchoirs de batiste et autres; bracelets velours et gants de soie; cols-cravates satin noir; et un beau choix de porcelaine et pièces riches pour le milieu d'une cheminée. Voitures et cabriolets pour enfants, Parfumerie surfine et pommade à la livre. Pour les familles: Eau de Cologne qualité supérieure, à $1 50 le gallon, savon en barres et autres. Recommandé aux dames: Eau détersive pour nettoyer la soie, en enlever les pellicules et fortifier les racines. Gants Jouvin à 50 cts la paire. Leçons de coiffure. Faux cheveux en tous genres. Avis—Toutes ces marchandises seront vendues à très bas prix. 14av

Cigares de la Havane. 877,000 Impériales, Regalias, Conchas, Millares, Panetelas, Londres, Cazadores, Media Regalia, et un grand nombre d'autres différentes qualités des marques les plus renommées, telles que Cabanas, Figaro, Partagas, [illegible]

ATTENDU par le navire Kelby, venant de Bordeaux et à vendre par le soussigné, 160 caisses absinthe Suisse, de la marque Sauvajol et Branston. PAUL LACROIX, 16av 13, Toulouse.

INDIGO—17 surons Caracas, en magasin et à vendre par W F VREDENBURGH & Co, 16av 20, Vieille Levée.

SAVON—100 caisses "Hills Family" et [illegible] caisses "Charles Hoslin," en magasin, et à vendre par W F VREDENBURGH & Co, 16av 20, Vieille Levée.

WHISKEY—30 barils "Old Monongahela," en magasin et à vendre par W F VREDENBURGH & Co, 16av 20, Vieille Levée.

VIN DE PORTO—12 barriques "[illegible]," à vendre par W F VREDENBURGH & Co, 16av 20, Vieille Levée.

CHANDELLES—75 caisses "[illegible]," à vendre par W F VREDENBURGH & Co, 16av 20, Vieille Levée.

VITRES—300 caisses, grandeurs assorties, à vendre par W F VREDENBURGH & Co, 20, Vieille Levée.

CALANDRA de Bordeaux—[illegible] THOMAS PIRET & CO, 27, Conti.

C[illegible] à l'eau de vie, à vendre par BERNARD TURPIN.

MM. CHRIST. ADAMS Jr; A. B. ROMAN, JAMES ROBB seront soutenus à l'élection du 3 mai prochain comme commissaires de la Banque des Citoyens de la Louisiane, par *Un grand nombre d'actionnaires.*

Agence de la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Soleil. *Nlle Orléans, 7 avril 1852.*
LES scrips de cette Compagnie pour 1851, ont été reçus et sont prêts à être délivrés. L. MATHEWS, 8av—1m Agent.

AVIS D'ELECTION. MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
CONFORMEMENT à la loi et à un avis donné par James P. Fréret, shérif de la paroisse d'Orléans, avis est par le présent donné qu'une élection pour la seconde justice de paix sera tenue, le 19 du courant, aux endroits ci-après désignés et sous l'inspection des commissaires et greffiers suivants:
Cinquième précinct—A la case à pompe No 2, encoignure Tchoupitoulas et Natchez.—Commissaires: Filkins, W. Bogart, A. Montanye; greffiers: Wm Allow, E. Burke.
Sixième précinct—A la case à pompe du Louisiana Hose Company, encoignure Carondelet et Perdido.—Commissaires: E. L. Holliday, C. J. Young, W. C. Auld; greffiers: D. L. Hazelton, T. B. Hewitt.
Septième précinct—Chez Arthur O'Donnell, encoignure Circus et Poydras.—Commissaires: Thos Dillard, P. Dowling, A. M. Bowles; greffiers: John Sullivan, L. Walton.
A. D. CROSSMAN, maire.
Les commissaires et greffiers sont priés de passer au bureau du Maire dans le plus bref délai, afin de se faire assermenter. 15 av

HOTEL D'EST PASCAGOULA.
L'Hotel de cette magnifique retraite sera ouvert aux visiteurs le 1er juin 1852. Le propriétaire n'épargnera aucune dépense pour le confort et l'amusement de ses hôtes. Son expérience dans ce genre d'affaire lui permettra de faire de cet Hotel la plus agréable résidence du lac.
Le sus-dit Hotel offre de meilleurs avantages pour les bains de mer qu'aucun autre établissement des bords du lac.
Un wharf neuf a été récemment construit. Le jardin et les terres environnantes ont été mis en parfait état. Une écurie est attachée à l'établissement. Il y a trois billards, dont un sera exclusivement approprié à l'usage des dames.
15av—aulerja C. KINGSTON BOYD

MARCHANDISES NOUVELLES.
Nous appelons l'attention du commerce aux marchandises récemment reçues par le steamer Philadelphia.
10 caisses indienne de printemps, genre nouveau
6 do lawns à dessin, do do
2 do mousseline à point blanc.
Aussi, un beau choix de gingham, barége, &c.
14av NORTH BROTHER & CO.

$25 DE RECOMPENSE.
PARTI marron le nègre EDOUARD âgé de 31 ans, taille de 5 pieds 2 pouces, parle français, anglais et espagnol. Il a quitté l'habitation de M. Ambroise Arnauld, à la Pointe à la Hache, le 15 mars dernier.
Les soussignés paieront la susdite somme à quiconque le logera dans une des prisons de cette paroisse.
11av— AVET BROS.

Madame ROBERT,
No 155, rue Royale, encoignure Toulouse,
A reçu par les navires Elizabeth et Edouard Everett, un assortiment complet de Chapeaux de paille de la dernière mode, et de tous les genres: chapeaux en crêpe, capotes crêpes, mantelets, dentelles, voile dentelle, écharpes, gants Jouvin, gants de soie, mitaines, un assortiment varié de rubans, fleurs, et une riche variété d'articles de nouveauté. Elle offre à vendre tous ces articles qui sont de la première fraîcheur, à des prix modérés. 13av—6

Avis important.
VENEZ VOIR ET JUGEZ RUE CHARTRES No 81.
M. CHS. FONCELET de retour de son voyage de France où il est allé acquérir les meilleures recettes pour la fabrication de la parfumerie [illegible]

Confiserie à vendre.
LES soussignés désirant se livrer entièrement à leur affaire d'importation offrent à vendre l'établissement [illegible] rue du Camp et Natchez [illegible]. R. E. NICHOLS & CO, 24, Camp.

A Vendre.
Les soussignés ont sur le chantier, une Goelette de cent vingt cinq tonneaux, et pouvant porter 1000 barils. Elle a été construite avec le meilleur chêne de "Chesapeake" [illegible]. FARDY & AULD, Constructeurs (Baltimore.)

Barèges! Barèges! Barèges!
Au rendez-vous du bon marché, Maison Rouge, No 1, sur la Levée, entre le carré Baronne et Poydras.
CHEZ L. LAROUSSINI & Co.,
30,000 METRES barège magnifique, à 20 cts la yarde au détail, [illegible]
L. LAROUSSINI & Co. Maison Rouge, sur la Levée, et enc. Baronne et Poydras.
Nous avons besoin d'un bon commis-vendeur, bien recommandé, parlant au moins deux langues.

VIN rouge en barriques—100 barriques vin rouge St Julien, Margaux, St-Estèphe, Montferrand, St-Emilion, Médoc, Deyris Margaux, Médoc très supérieur pour familles, à vendre par POREE & GIRARD, 13av 7, St-Louis.

VIN rouge et blanc en caisses—420 caisses St Julien, Ch Margaux, Haut Sauterne, Haut Barsac, Ch. Yquem, à vendre par POREE & GIRARD. 13av 7, St Louis.

VIN blanc en demi barriques—30 demi-barriques Haut Sauterne, qualité supérieure, à vendre par POREE & GIRARD. 7, St-Louis.

EAU DE VIE—53 demi, quarts et huitièmes de pipes des marques suivantes: Le Hennessy, Pinet Castillon, J. J. Dupuy, A. Camus, à vendre par POREE & GIRARD. 13av 7, St Louis.

VIN ROUGE—40 barriques, VIN BLANC—30 barils, en débarquement du Czaring, de Bordeaux, à vendre par LOISON & SILVESTRE, 13av 24, rue de la Douane.

50 Caisses vin muscat, 100 paniers Champagne diverses marques; 50 barriques [illegible] Brandy; 50 do Brandy ordinaire; 25 do N. Y. Gin, à vendre par NADAU DU TREM.

VIN ROUGE—100 barriques bon ordinaire, 10 do pour famille. En débarquement du navire Amerika, venant de Bordeaux, à vendre par X. LAMBERT, 16m—13 No 62 rue des Magasins.

EN débarquement du navire Caledonia, de Bordeaux. 100 caisses absynthe Sauvajol et Branston. 50 do kirsch, à vendre par X. LAMBERT, 31mrs 62, Magasins.

REÇU par le navire Henry, de Marseille: 40 barriques vin de Bergasse, 40 barils do Xérès, 15 do Madère. A vendre par Fdo DE FUENTES & Co. 22 ms 22, Vieille-Levée.

FRUITS à l'eau de vie—20 caisses prunes et abricots à l'eau de vie, à vendre par Fdo DE FUENTES & co. 22 mars 22, Vieille Levée.

Changement de domicile.
LE soussigné informe le public qu'à dater de ce jour son magasin qui était 26 rue Toulouse, est transféré 164, rue Royale, entre Toulouse et St Pierre. 10 mai JOHN CLAUZURE.

VIN rouge—50 caisses vieux vin Chateau Léoville, 1844, 100 caisses vin ordinaire, à vendre par JOHN CLAUZURE, 11 mars 164, Royale.

A VENDRE par les soussignés:—100 barriques vin rouge ordinaire; 10 barriques vin blanc, bon; 20 — vieux vin rouge pour familles; 100 caisses cerises à l'eau de vie (1er choix); 50 — fruits à l'eau de vie do; 100 quarts et huitièmes cognac diverses marques. LANATA, GANDOLFO & Co. 15 av 9 & 10, Jefferson.

EN débarquement—56 barriques vin rouge bon ordinaire; 4 barriques vin blanc; 100 caisses cerises à l'eau de vie; 20 meules Gruyère; 20 [illegible] Têtes de Maure, à vendre par LANATA, GANDOLFO & Co, 15 av 9 & 10, Jefferson.

Bottes, Souliers et Brodequins—275 caisses en débarquement des navires Coquimbo, Anna Kimball, et Oregon, formant un bel assortiment pour le commerce de la ville et de la campagne, à vendre à des conditions libérales, par G. W. DUNBAR, 5, Magasins. 15av

DAME-JEANNES françaises,—En débarquement du navire Carrack, venant du Havre, 1,000 dame-jeannes de 5 gallons; 100 do de 3 do; 100 do de 2 do. A vendre par R. TALAMON, 15 av 192 et 196, rue Royale.

Cigares de la Havane. 325,000 CIGARES de la Havane de toutes qualités, des marques les plus supérieures, en débarquement du brick Mary Elizabeth et à vendre par D. BORNIO Jr. 15 av 34, rue Gravier.

CAFE de la Havane—30 sacs très supérieur, en débarquement du brick Mary Elizabeth, et à vendre par D. BORNIO Jr. 15av 34, Gravier.

CAFE de la Havane—175 sacs qualité 1re supérieure, en magasin et à vendre par D. BORNIO Jr, 34 rue Gravier. 15av

CIGARES de la Havane—141,500, en débarquement du brick Mary Elizabeth, à vendre par B. VALLS, 73, Magasins. 15av

REÇU par Y. Quadras & Co. par la barque Milaudon: 100 rames de papier à cigarettes. 15 av 16, Douane.

TABAC en feuilles—47 balles pour capas et tripas, de la Havane, à vendre par Y. QUADRAS, 16, Douane. 15 av

CAFE de la Havane—400 sacs prime, en débarquement du brick Mary Elizabeth, à vendre par RAYMOND CAHUZAC, 15 av 30 Vieille Levée.

SUCRE de la Havane—151 caisses blanc, jaune et brun, en débarquement du brick Mary Elizabeth, à vendre par RAYMOND CAHUZAC, 15 av 30 Vieille Levée.

12 caisses toile d'Irlande; 2 caisses [illegible] blanc; 1 caisse toile de Paris en 1/2 pièces, 6 caisses mouchoirs batiste, 14 caisses [illegible] LOISON & SILVESTRE.

[illegible]

BOUTEILLES VIDES—[illegible] paniers bouteilles [illegible], à vendre par NUMA LACOSTE, 147 rue Royale.

SEANCES PUBLIQUES A LA SALLE D'ORLEANS. *Première Séance, mercredi 31 mars.*
PANACEE
Ou la plus belle découverte qui se soit faite de nos jours, avec laquelle chacun peut être son médecin et son pharmacien en quelques heures d'études.
MONSIEUR DESCHAMPS vient de passer plusieurs mois à la Nouvelle Orléans, dans le but de prouver à la population de la Louisiane par des faits irrécusables, toute l'importance de sa grande découverte.
M. Deschamps ne borne pas là ses sacrifices, il veut mettre tout le monde à même de se servir de sa Panacée d'une manière efficace; à cet effet, il a publié en français un mémoire où se trouvent renfermées la théorie et les prescriptions, plus une partie des applications qui ont été faites à la Nouvelle-Orléans et dans ses environs (attestations signées des personnes qui en ont reçu les bienfaits).
Des séances publiques GRATIS, seront données par M. Deschamps à la salle du bal d'Orléans, rue d'Orléans, No 68, afin d'indiquer les substances végétales les plus propres à la fabrication de sa Panacée et enseigner la manière de la confectionner, &c.
Les séances publiques seront ouvertes de 4 à 7 heures, les mardi, jeudi et vendredi.
Le lundi pour les dames.
Le mercredi, pour les habitans, propriétaires d'ateliers d'esclaves.
Le samedi, pour les malades.
Le dimanche de 11 à 2 heures, pour les artisans spécialement.
Pour s'assurer que l'on vient aux séances dans un but sérieux, personne n'y sera admis que muni du mémoire de M. Louis Deschamps, que chacun pourra se procurer au DEPOT de la PANACEE, chez M. Victor Hébert & Co, rue de Chartres, No 149.
Première séance le mercredi 31 mars. 28ms—1m

ORLEANS HIGH SCHOOL, *Rue de l'Esplanade, Nos 5? et 30.*
ERASTUS EVERETT, A. M., PRINCIPAL ET PROPRIETAIRE.
LE directeur de cette institution dont la réputation est déjà faite depuis longtemps, a l'honneur d'informer les familles, que son établissement a été organisé sur un plan qui ne laisse rien à désirer. Jamais il n'a été autant en mesure d'offrir à ses élèves une instruction solide, dans toutes les branches de connaissances qu'il enseigne [illegible].
N. B.—Une classe élémentaire est sous la surveillance immédiate du principal. 6av

AVIS. GUSTAVE POREE. LEON GIRARD.
POREE & GIRARD, *Marchands commissionnaires, Importeurs de Vins, Eaux-de-vie, Liqueurs, &c. &c. &c.*
Rue St-Louis, No 7, près la rue Vieille-Levée. 23 ms—1m

A VENDRE par le soussigné, en débarquement du navire Caledonia, de Bordeaux, 144 barriques vin rouge; 14 do vin blanc; 20 demi barriques vin blanc; 105 caisses do; 105 caisses absinthe Sauvajol Branston & Co; 25 do kirsch do do. CHARLES CAVAROC, 3lm 26, rue Bienville.

A vendre ou à louer à bail.
La propriété bien connue comme une résidence élégante et agréable pour une famille, située dans la troisième municipalité, à deux milles seulement de distance de la cathédrale, immédiatement au dessous des Magasins à Tabac, ayant un superbe jardin en face, avec abondance d'arbres à fruits, ainsi que nombre d'ornements convenables. Elle mesure 2?? pieds de face au fleuve, sur une profondeur de 10?? pieds, et offre une occasion favorable pour un placement avantageux.
Pour de plus amples renseignements, s'adresser à F. D'Aquin, sur les lieux, ou à la boulangerie de F. D'Aquin & Co, rue de la Nouvelle-Levée, No 36.

Mongroises! Mongroises!
CET article, le plus nouveau que l'on ait jamais vu, a la double qualité, [illegible] L. LAROUSSINI & Co., Maison Rouge, sur la Levée, [illegible].

Agence de la Compagnie d'Assurance du Soleil.
A dater du premier jour du mois prochain, cette Compagnie assurera contre l'incendie hors de la ville. L. MATTHEWS, Agent.

LES soussignés ayant acheté l'intérêt de M. J. S. Bach dans la maison ci-dessus, continueront les affaires sous la raison de M. BARNETT & Co comme par le passé, au No 75, rue des Magasins, Nlle Orléans, jusqu'au 1er novembre prochain, à laquelle époque ils transporteront leur magasin [illegible]. HERSFIELD & BARNETT, 43, Day Street, New York [illegible].
Nlle-Orléans, 12 mars 1852. M. BARNETT. H. HIRSFIELD. 12ms—1m.

Ayant été nommés agents des conserves alimentaires bien connues de LOUIS LANGLET, de St Louis Mo., nous appelons l'attention du public [illegible]. QUEYROUZE & LANGSDORF, 26m—6m 13 & 15, St Louis.

PAILLASSONS. *Vingt-deux cents et demi la yarde.*
NOUS avons en magasin, et nous recevons constamment des principales manufactures des Indes Orientales, des PAILLASSONS, tels que Canton, Manking, etc, aux prix réduits de vingt-deux cents et demi la yarde. [illegible] P. MALLARD & Co. Magasin de meubles de fantaisie 67, Royale.

Dissolution de Société.
La société existant entre les soussignés sous la raison commerciale de Bach, Barnett & Co, de cette ville, et Hersfield, Bach, Barnett & Bach, de New York, a été dissoute ce jour d'un commun accord. Toutes dettes qui leur sont dues seront reçues par M. Barnett & Co de la Nouvelle-Orléans [illegible]. M. BARNETT, H. HIRSFIELD, J. L. BACH. 19ms—1m

AUG. Z. CAVELIER. L. F. MAXENT.
CAVELIER & MAXENT, *Rue Royale, No. 169,*
INFORMENT leurs amis et le public qu'ils font maintenant le même genre d'affaire que l'ancienne maison A. & Z. Cavelier, et qu'ils sont les seuls agents des vins de C. C. Haut Brion, La Mission, en barriques et en caisses.

EN débarquement du navire Czaring, de Bordeaux: 36 caisses fromages ronds, de Hollande, à vendre par CAVELIER & MAXENT, 169, Royale.

VIN EN CAISSE—107 caisses vin rouge St Estèphe Médoc, en débarquement du navire Adria, de Bordeaux, à vendre par CAVELIER & MAXENT, 169, rue Royale.

FRANCIS FABRE & Co. MAGASIN DE LINGE FAIT DE MODE 29, *rue des Magasins.*
NOUS appelons l'attention de nos amis et du public à notre assortiment de choix de Marchandises de Printemps et d'Eté, consistant en marchandises sèches en tous genres, que nous offrons à des conditions libérales. 7av

Chemises, Chemises.
LES soussignés informent leurs amis qu'ils viennent de recevoir un assortiment complet de Chemises en toile et coton, qui ne peuvent être surpassées tant pour la qualité que pour la manière dont elles sont faites. FRANCIS FABRE & CO., 29, Magasins.

80 BARRIQUES vin vieux pour famille. X. LAMBERT, 62, Magasins.

VINS—300 caisses bon vin rouge; 150 caisses vieux Chateau [illegible], à vendre par X. LAMBERT, 62, Magasins.

CIGARETTES ET PICADURA—Des marques les plus favorites, à vendre par DELVAILLE & MORENO, 34, Vieille Levée.

VIN de Bergasse—20 barriques vin de Bergasse, à vendre par ANT. GIRAUD, 46, Vieille Levée.

EPICES moulues, poivre, canelle, gingembre, à vendre par E J HART & Co, 79, Tchoupitoulas.

POIVRE de Cayenne—25 caisses, à vendre par E J HART & Co. 79, Tchoupitoulas.

VIN d'Oporto—100 quarts de barriques et 100 douzaines de bouteilles, à vendre par E J HART Co. 79, Tchoupitoulas.

ESSENCE de Peppermint—100 caisses, à vendre par E J HART & Co. 79, Tchoupitoulas.

TABAC—1000 caisses tabac à chiquer qualités assorties, à vendre par E J HART & Co. 79, Tchoupitoulas.

CITRONS frais—80 caisses, à vendre par E J HART & Co, 79, Tchoupitoulas.

PRUNES SECHES—100 barils du Nord, en débarquement de la barque [illegible], à vendre par E J HART & Co 79 Tchoupitoulas.

M. GOURAUD & M. FARNET, obligés de s'absenter pour quelques jours de la Nlle-Orléans ont laissé leur procuration à M. CH. BOHOND, par acte passé devant M. Th. Guyol, notaire, le 1er avril 1852.

MORUE—en caisses et en tambours, en magasin et à vendre par E J HART & Co 79 Tchoupitoulas.

MARCHANDISES en Mousselines et Toile pour le marché mexicain—Reçu par les derniers arrivages de Liverpool: 15 caisses 4/4 platilles fil; 10 do britannias fil; 10 [illegible] crées à la Morlaix; 2 do estopilas; 20 do 6/4 lawns et mousseline imprimée; 25 balles toile de Russie; 12 [illegible] lastings en couleur assortis; 10 [illegible] flanelle et bayetas imprimées; 10 caisses mouchoirs rouges de Turquie et Vérone; 10 balles 4/4 osnaburgs. A vendre à des conditions libérales. O. B. GRAHAM, 26, Gravier.

EN débarquement du navire Czaring, de Bordeaux, 40 barriques vin blanc Haut Sauterne. 70 barils [illegible]; 6 demi-pipes eau de vie; 10 quarts do; 20 barils do } Du Perron Cognac Crescent Brand; 10 quarts pipes eau de vie P. Castillon & Co Cognac; 20 barils do do. THOMAS PIRET & Co, 27, Conti.

RIZ de la Caroline—210 boucauts en débarquement de la barque Trout, à vendre par B VALLS, 73, Magasins.

VIN BLANC—100 barils Haut Sauterne, 20 barriques do do. En déchargement du navire Amerika, venant de Bordeaux, à vendre par X. LAMBERT, No 62, rue des Magasins. 16ms—1m

VINS EN CAISSES—477 caisses St-Julien Médoc. 48 caisses St-Julien Médoc en 1/2 bouteilles; 12 caisses Chateau Lafitte Médoc; 3 [illegible] Brand, Mouton, Médoc; 25 [illegible] Ducalley Médoc 1844; 18 [illegible] Beychevelle; 7 [illegible] Margaux; 10 [illegible] Latour; 25 [illegible] Léoville; 8 [illegible] d'Yquem (vin blanc, Sauternes 1847) en 1/2 bouteilles; 10 Haut Barsac (vin blanc 1847) en 1/2 bout. Toutes les marques [illegible] de la maison Barton & Guestier, de Bordeaux [illegible]. 11—16 St-Louis.

[illegible]

CHAPEAUX de paille d'Italie—7 caisses [illegible] à vendre par JOSEPH LANATA, 31 et 32 Jefferson.

Banque des Citoyens de la Louisiane. 20 mars 1852.
LES actionnaires sont invités à se présenter à la Banque en personne ou par leurs fondés de pouvoir pour voter par écrit pour ou contre l'acceptation d'un acte intitulé: "Acte pour venir au secours de la Banque des Citoyens," passé par la législature de cet Etat le 10 mars 1852. Les votes seront reçus et enregistrés à partir de ce jour de 11 heures à 2 heures, jusqu'au 30 avril prochain. Par ordre de la Direction, 25 ms EUG. ROUSSEAU, Caissier.

Banque des Citoyens de la Louisiane. 25 mars 1852.
UNE assemblée des actionnaires aura lieu au local de la Banque, lundi 3 mai prochain, de 10 heures à 2 heures, pour procéder à l'élection de trois commissaires conformément à la 5me section d'un acte intitulé: "Acte pour venir au secours de la Banque des Citoyens," adopté le 10 mars 1852. Les actionnaires sont invités à participer à la dite élection en personne ou par procuration. Par ordre, 25 ms EUG. ROUSSEAU, Caissier.

Crème à la glace, Limonade glacée et Sorbets.
LES soussignés ont l'honneur d'informer le public qu'ils ouvriront leur établissement situé [illegible] de la première municipalité, samedi prochain 10 du courant.
Les dames et messieurs trouveront toujours dans cet établissement des crèmes à la glace, limonades, sorbets, etc., qui seront servis avec attention et promptitude.
Les propriétaires ayant fait de grandes améliorations pour assurer à leur établissement l'agrément et le confort, espèrent mériter le patronage du public.
Il y a des places réservées pour les personnes de couleur.
9 av—1m CONSTANTINE KILITI & Co.

$300 DE RECOMPENSE. *Société Ibérienne de Bienfaisance Mutuelle.*
Dans la séance du 5 courant, il a été résolu que la récompense susdite de 300 piastres sera donnée à la personne qui arrêtera ou fera arrêter l'assassin ou les assassins du sociétaire don José Crespo, qui a été assassiné le 1er du courant.
Nlle-Orléans 6 avril 1852. Par ordre du président. 7av— Fdo DE FUENTES, Secrétaire.

$300 Recompensa. SOCIEDAD IBERA DE BENEFICENCIA MUTUA.
EN sesion del 5 corriente fue resuelto, que la recompensa arriba dicha de trescientos pesos, a la persona que prenda ó haga prender al asesino ó asesinos del socio Dn JOSE CRESPO, asesinado el 1ro del corriente.
Nueva Orleans, abril 6 de 1852. De orden del presidente. 6 av Fo DE FUENTES, secretario.

Fillmore Rangers' Reveille. *Liqueur superfine—Par J. F. B.*
LE Fillmore Rangers' Reveille est une nouvelle liqueur composée par J. F. B. et qui a un goût fin et délicat. Elle se vend à la bouteille, à la douzaine ou au gallon. Les familles et propriétaires d'hôtels sont invités à en faire l'essai. Le dépôt est établi chez J. V. BARRETT, No 54, Vieille-Levée entre St-Louis et Conti.

AVIS—Le soussigné partant pour l'Europe invite les personnes à qui il peut devoir de se présenter dans le délai de 10 jours à M. DIGO FATJO, rue Vieille Levée, No 153, pour être payées. 12av—10 SILVESTRE ANGLADA.

J. MENARD, 141, *Vieille Levée, entre Hopital et Quartier,*
VIENT de recevoir par le navire Amélia du Havre, un assortiment de graines pour le printemps et l'été se composant d'une grande variété de graines de choux, choux fleurs, radis, chicorée, escarole, céleri [illegible], graines [illegible]. Reçu antérieurement carottes, betteraves [illegible] persil, cerfeuil, cresson, panais, salade, [illegible] oignon, concombre [illegible], grande variété de graines de fleurs [illegible]. Toutes ses graines sont de premier choix et convenables pour le marché de la Nouvelle-Orléans.
P. S. On trouvera également une grande variété de plantes arbustes, le tout à vendre à des prix très modérés. 12av

S. V. BARRETT. *Agent et négociant de Vins, Eaux-de-vie, Bouteilles, Capsules, Etiquettes.* No 54, VIEILLE LEVEE.
Les commandes sont exécutées avec promptitude et les conditions sont libérales. 12av

BOTTES ET SOULIERS—500 caisses en débarquement des navires Anna Kimball, Oregon et Viola, de Boston, consistant en un assortiment général de Bottes et Souliers convenables pour le marché de la ville et de la campagne, à vendre par JOHN M. GOULD & Co, 12 av 5, Magasins.

Chapeaux de paille. RECEMMENT reçus par le navire Anna Kimball, de Boston—100 caisses de chapeaux de paille pour hommes, jeunes gens et enfants, couleurs assorties, à vendre à des conditions libérales par JOHN M. GOULD & Co. 12av 5, Magasins.

A vendre pour cause de départ.
LE soussigné informe messieurs les confiseurs, pharmaciens, restaurateurs et les personnes qui tiennent hôtel, qu'il vendra pour du comptant les objets suivants: [illegible]
J. B. DUCRET, confiseur, rue St-Louis, No 14, entre Levée et Chartres. 9ms—1m

HENRY VALETON, 90, rue St Louis,
OFFRE à vendre de directe importation et à prix réduits:
100 barriques vin rouge bon ordinaire;
25 do do supérieur pour famille;
50 barils vin blanc Haut Sauterne;
250 caisses vin rouge bon ordinaire;
100 do 1er grand vin St [illegible] de Larose;
25 do 24 demi bouteilles vieux Cantenac;
150 do vin blanc Sauterne et Carbonieux;
250 paniers Champagne supérieur de nouvelle importation;
10 caisses vins du Rhin des meilleures marques;
125 caisses diverses vins supérieurs de Bourgogne, Chablis, Sherry, Madère, Porto, Alicante, etc.
20 bonbonnes Rhum extra Porto;
25 futailles Cognac de diverses qualités;
2 [illegible] vieux Cognac 1795 à $4 le gallon.
Liqueurs:
1500 paniers anisette fine, surfine et superfine;
100 caisses curaçao de Hollande;
100 do marasquin de Zara;
100 paniers ratafia d'Angers, véritable;
300 caisses liqueurs assorties, fines, surfines et superfines;
20 do liqueurs superfines flacons porcelaine;
20 do curaçao blanc supérieur;
50 do kirsch et absinthe suisse supérieur;
100 do wine bitters, peppermint, noyau, eau verte, crème de thé, Danzick, et en général les meilleures boissons, à la bouteille, à la douzaine, ou au salon.
Conserves:
70 caisses de 100 demi-boîtes, sardines à l'huile;
12 do de 12 bouteilles truffes assorties au jus;
12 do cèpes et champignons à l'huile;
10 do petits pois, truffes et pâtés truffés;
50 do fruits à l'eau de vie et au sirop;
100 do saucissons assortis [illegible], olives farcies, [illegible] sirops assortis, chocolat, etc. 12av

BOUTEILLES françaises—25 paniers bouteilles françaises en débarquement du navire Amélia, et à vendre par PIERRE POUTZ, 1 av 83 Douane.

BOITES DE CIGARES—Des douzaines de boîtes pour fabricants de cigares de la grandeur de Regalia, en débarquement de la barque Milaudon, de la Havane et à vendre par D. BORNIO Jr. 30, Gravier.

CIGARES de la Havane—50,000 Regalia, Mulâtres, Panetelas, Cazadores, Londres, &c en débarquement de la barque Milaudon, de la Havane, et à vendre par D. BORNIO Jr. 34 Gravier.

50 sacs café Java, [illegible] à vendre par BERNARD TURPIN 21 Vieille Levée.

EN débarquement du Caroline, de Bordeaux: 30 barriques vin rouge bon ordinaire; à vendre par ANT. GIRAUD, 46, Vieille Levée.

H. De Goer & Riffard, *Agents pour les Couvertures célèbres de Z. Granier.*
ONT l'honneur d'informer messieurs les Habitants et Négociants, qu'ils auront constamment en mains à partir de ce jour un assortiment complet des couvertures à nègres 1re qualité, blanches, bleues, rouges et grises. Conditions raisonnables. 7av

CHAPEAUX en Castor gris—2 caisses qualités supérieures, à vendre au-dessous du prix coûtant par H. DE GOER & RIFFARD.

BAREGES grande Nouveauté—2 caisses bareges imprimées, reçues par le Georgia, à vendre par H. DE GOER & RIFFARD.

EN débarquement du navire Caledonia, de Bordeaux, 4 quarts cognac "Aigle," 1re preuve; 8 do do "Léonard," 4me preuve; 2 demi-pipes do 1re preuve; 4 quarts cognac, 1re preuve; 5 huitièmes do 1re preuve. A vendre par QUEYROUZE & LANGSDORFF, 3 av 13 & 15, rue St-Louis.

EN magasin et par le soussigné—10 barriques vinaigre blanc, 20 tierçons do. PAUL LACROIX, 3av 13, rue Toulouse.

ATTENDU par le navire Kilby, venant de Bordeaux: 100 barriques vin rouge bon ordinaire; 20 do vin blanc Haut Sauterne; 20 demi-barriques do; 10 caisses absinthe Sauvajol & Branston. A vendre par PAUL LACROIX, 3av 13, Toulouse.

EN magasin et à vendre par le soussigné—300 barriques vin rouge bon ordinaire. PAUL LACROIX, 3av 13, Toulouse.

EN magasin et à vendre par le soussigné—25 barriques vin vieux 1840; 16 do St Julien très vieux; 8 do Château Margaux vieux; 10 do pour famille. 100 demi barriques ordinaire à vendre par PAUL LACROIX, 3av 13, Toulouse.

EN magasin et à vendre par le soussigné—30 barriques vin blanc Haut Sauterne, 1re qualité, 30 demi barriques do, do, à vendre par PAUL LACROIX, 3 av 13, Toulouse.

MARCHANDISES DE SAISON.
LES soussignés viennent de recevoir les marchandises suivantes qu'ils vendront à des prix excessivement bas: Mousselines et organdies imprimées; brillanté couleur; Jaconas à bandes, haute nouveauté; Batiste d'Ecosse et jaconas anglais; Dentelles à carreaux et à raies; Barège uni et imprimé; Barège chiné laine; Barège soie uni et à carreaux; Toile du Nord; Mousseline suisse unie et brochée; Mousseline de l'Inde, mull-mull; Jaconas et nansou blancs; Mousseline à raies et à carreaux (pour blouse); Percale brochée, dito unie; Mousseline à mouches, à carreaux, brochée, riche; Gingham, listado; Toile d'Irlande de $3, 00 à $35 00 la pièce; Toile de Paris de toute qualité; Toile brétanne 4/4, 5/4, 12/4; Toile anglaise de 4/4, 5/4, 10/4, 12/4, 11/4; Bretagne; Brins 4/4 à carreaux; Mérinos français, uni et [illegible]; Bas et chaussettes anglais; Mouchoirs brodés; Eventails riches &c. &c. &c. BILLIEUX & REGGIO, 26 fév 28, Bourbon.

EN débarquement du navire Amélia, du Havre, 5 barils essence de Lyon, à vendre par NUMA LACOSTE, 3 av 147, rue Royale.

CHAUSSETTES pour enfants—100 douz. [illegible] LAGAY & LEGAND, 30 rue de Chartres.

[illegible]

AMELIA du Havre—100 paniers bouteilles vides, à vendre par THOMAS PIRET & CO, 27, Conti.

AMUSEMENTS.

Théâtre d'Orléans

SAMEDI, 17 AVRIL.
LE PROPHETE,
Grand opéra en 5 actes, de Meyerbeer.
Fides .... Mme Wideman.
Berthe .... Paola.
On commencera à six heures trois quarts.

GRAND OPERA ITALIEN.
Théâtre d'Orléans.

Pour cette soirée seulement.

Pour satisfaire aux demandes réitérées d'entendre SALVI dans le beau rôle d'EDGARD, le grand opéra de

Lucia di Lammermoor,
Sera représenté
VENDREDI SOIR, 16 AVRIL.

Pour cette occasion Max Maretzek a différé son départ pour Mexico de deux jours, en cette circonstance.

SALVI remplira encore le rôle de Edgardo—Signora BERTUCCA le rôle de Lucia—BENEVENTANO le rôle d'Ashton et seront assistés de toute la force de la Compagnie, d'un orchestre complet et des chœurs.

Le tout sera sous la direction de MAX MARETZEK.
Conducteur .... M. KREUTZNER.

PRIX D'ENTREE.

Première loge, stalles et orchestre	$2 50
Parterre	1 00
Second amphithéâtre	1 00
Troisième	50

Le bureau de location est ouvert de 9 heures A. M. à 4 heures P. M.
Les portes seront ouvertes à 7 heures. Le spectacle commencera à 8. 15av

BAL DU GLOBE.
Encoignure St-Pierre et St-Claude.

Le public est informé que l'ouverture de cette belle salle a eu lieu SAMEDI, 17 du courant, et qu'il y aura un BAL MASQUE qui continuera pendant toute la saison d'amusement.

Des affiches placées à toutes encoignures et dans tous les endroits publics, feront connaître les jours où les bals auront lieu.

Un orchestre choisi, sous la direction d'un habile chef, exécutera les valses, polkas et contredanses des plus modernes.

Dans un salon près de la salle, se trouvera une buvette où toutes les meilleures liqueurs et rafraîchissements seront servis. Aussi un restaurant placé sous la direction d'un excellent cuisinier.

Cinq officiers de police nommés par le recorder préserveront la paix et le décorum pendant le bal.

Personne ne sera admis dans le bal avec des armes. F. VIOSCA, 8 nov Propriétaire.

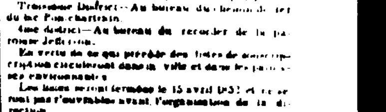

Compagnie du chemin de fer du Nord, de Jackson et de la N. Orléans.
AVIS public est par le présent donné que les livres de souscription pour la charte et le fond capital de la compagnie du chemin de fer du Nord, de Jackson et de la Nouvelle Orléans seront ouverts aux endroits suivants, savoir:
1er district—Au bureau de la compagnie [illegible] rue de la Commune.
Second District—A la Banque des Citoyens.
Troisième District—Au bureau du chemin de fer du lac Pontchartrain.
4me district—Au bureau du recorder de la paroisse Jefferson.
En vertu de ce qui précède les livres de souscription circuleront dans la ville et dans les paroisses environnantes.
Les livres seront fermés le 15 avril 1852 et ne seront pas r'ouverts avant l'organisation de la direction.
Avis est par le présent donné qu'une assemblée des actionnaires pour élire un bureau de direction et pour la transaction d'autres affaires, aura lieu à la salle du Lycée, en face de la place Lafayette, le lundi 19 avril 1852.
L. MATHEWS, président pro tem. JOHN CALHOUN, secrétaire.

Railroad de la Nouvelle-Orléans et de Carrollton. *Réduction de prix.*
Nouvelle-Orléans, 11 octobre 1851.
AVIS. A dater du 1er novembre prochain les billets suivants seront les seuls dans les prix de transport sur ce chemin:
A Lafayette—Paquets de 30 tickets ... $2 50
A Lafayette—Billets pour aller et revenir ... 1 00
A l'Avenue Napoléon—chaque ticket ...
A Carrollton—Paquets de 20 tickets ... 5 00
Tous les autres taux restent les mêmes. Par ordre de la direction. CHARLES RAQUET, Secrétaire.

UNE JEUNE personne, récemment arrivée du Havre, [illegible] rue Toulouse No 112. 10 av—

Bureau des Terres de la Louisiane. *Baton-Rouge, 7 avril 1852.*
AUX porteurs de certificats de titres, émis par Richard Lanche, ci-devant registre du Bureau des terres.
Vous êtes par le présent notifiés, conformément à une résolution adoptée à la dernière session de la Législature et approuvée le 4 mars, de présenter les dits certificats au Registre du bureau des terres [illegible] à Baton Rouge [illegible]. W H CRENSHAW, Registre. 16 av—5w

VINS MOUSSEUX CATAWBA, DE LONGWORTH, DE LA RECOLTE DE 1850.
QUELQUES caisses de vins de Catawba de 1850, à vendre par S. V. BARRETT, 54, Vieille Levée. 10av—6t

Avis de Société.
LES soussignés ont formé une société sous la raison de [illegible] TOREL & GIRARD. GUSTAVE TOREL, LEON GIRARD. 22 ms—30

A. STUMERNEGGER & ETERNOD, 44, Bienville—encoignure Chartres,
VIENNENT de recevoir par les navires Chesapeake et Middlesex—un assortiment complet de Chapeaux de paille pour dames et enfans, Tresses de paille et crin, éventails, Gants de soie, fils et fil d'Ecosse, Barège pure laine, et pure soie imprimée, et unie, Barège pour voiles, Grenadines, Brillantines, Florence, Batiste écossaise, Robes jaconas français, à bandes, Jaconas et mousseline imprimés, Rubans taffetas noir, Ombrelles et parapluies de soie. 100 caisses de gingham et 8 caisses mouchoirs [illegible]. Eau de Cologne, cigares, au prix des manufactures.

Dépôt de meubles de fantaisie. P. MALLARD & Co., No 67, rue Royale.
IMPORTEURS de meubles français, glaces, porcelaines, etc., récemment reçus par les navires Ville d'Orléans, Lexington et Chesapeake, du Havre; [illegible] armoires en acajou et bois de rose, [illegible] canapés, etc. [illegible]
Porcelaines: Récemment reçu un bel assortiment de porcelaine de rivière pour ornements de cheminée, services à Thé, dîner de tables de 5 à 200 pièces, [illegible] glaces, etc.
Tapisserie: Un bel assortiment [illegible] pour rideaux, [illegible]
Paillassons: Nous avons toujours en main les meilleures qualités de paillassons 4/4 blanc, rouge, à carreaux et de [illegible] les plus bref délai. Meubles en tout genre, [illegible] sur commande.
Avis. M. Mallard devant partir pour l'Europe le 15 mai prochain, tous les ordres pour l'Angleterre ou la France pour meubles, tapis, glaces, porcelaine, etc. [illegible] P. MALLARD & Co, 2av—au15av 67 rue Royale.

TH. MORRAU. *Encoignure Royale et Toulouse.* POUR CAUSE D'INVENTAIRE. **Occasion.**
TROIS lots Chemises toile fine à $2 50 [illegible] la douzaine. Gants de peau vrais Jouvin, à 50 cts la paire. [illegible]

POUDRE MARGUERITE, *pour blanchir et conserver la peau.*
CE nouveau produit ayant acquis une juste réputation par les élégantes dames de Paris, [illegible]. Dépôt, rue du Canal, 67, chez Mme THEODORE. 1av—1m

EN débarquement du navire Elisabeth, du Havre, à vendre par le soussigné—300 fromages de Hollande; 30 meules Gruyère 1re qualité; 25 do Pâte grasse, à vendre par JEAN FRISCH, 7av Encoignure St Pierre et Levée.

CIGARES—[illegible] à vendre par BRUGUIERE & CO. 9, rue Bienville.

BOUGIES—30 caisses bougies [illegible] à vendre par BRUGUIERE & Co. 9, rue Bienville.

SARDINES A L'HUILE—[illegible] à vendre par BRUGUIERE & Co. 9, rue Bienville.

VIN—200 caisses rouge et blanc de bonne qualité à vendre par BRUGUIERE & Co. 9, rue Bienville.

DEMANDE—Un jeune homme [illegible] un emploi permanent [illegible].

BERGASSE—40 barriques vin de Bergasse, à vendre par JOSEPH LANATA, 2 av No 11 Jefferson, No 12 Toulouse.

EN magasin et à vendre par le soussigné—[illegible] Cognac, diverses marques [illegible]. PAUL LACROIX, 3 av 13 Toulouse.

EN magasin et à vendre par le soussigné—[illegible] bouchons [illegible]. PAUL LACROIX, 3 av 13 Toulouse.

HUILE D'OLIVE—120 paniers huile en grandes bouteilles, véritable Plagniol, à vendre par NUMA LACOSTE, 3av 147, rue Royale.

ABSINTHE suisse—125 caisses [illegible] & Co, en magasin et à vendre par GILDEMEISTER & Co. 14 av 33, rue Gravier.

CERISES et fruits à l'eau de vie: 100 caisses cerises à l'eau de vie; 75 do abricots do; 50 do prunes do; 15 do poires do; 30 do fruits do assortis, à vendre par NUMA LACOSTE, 3av 147, rue Royale.

[illegible] J & J TARIUS.

Vin de Porto! [illegible] BERNARD TURPIN, 21, Vieille Levée.

[illegible] BERNARD TURPIN, 21, Vieille Levée.